



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

28/11/2022

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Finances publiques

- Délibération n° 28112022/D01 : Décision modificative n°3
- Délibération n° 28112022/D02 : Orientations budgétaires 2023
- Délibération n° 28112022/D03 : Compétence AODE ELECTRICITE - cotisations 2023
- Délibération n° 28112022/D04 : Compétence AODE GAZ - cotisations 2023
- Délibération n° 28112022/D05 : Compétence TELECOM-NUMERIQUE - cotisations 2023
- Délibération n° 28112022/D06 : Compétence ECLAIRAGE PUBLIC - cotisations 2023
- Délibération n° 28112022/D07 : Compétence IRVE - Finance publiques cotisations 2023
- Délibération n° 28112022/D08 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Compétence ECLAIRAGE PUBLIC

- Délibération n° 28112022/D15 : Programme prévisionnel de travaux 2023
- Délibération n° 28112022/D16 : Convention SIECF TE Flandre / SE 60 (Syndicat d'énergie de l'Oise) / SIEDEC TE Cambrésis pour la mise en œuvre de LUM'ACTE
- Délibération n° 28112022/D17 : Lancement d'un schéma directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)
- Délibération n° 28112022/D18 : Convention de soutien exceptionnel aux communes de moins de 1000 habitants dans le cadre de la maintenance Eclairage public
- Délibération n° 28112022/D19 : Convention d'entente avec la C.C. Flandre Lys en vue de la gestion de l'éclairage public des zones communautaires

Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

- Délibération n° 28112022/D09 : Délégation de service public pour la distribution publique de gaz naturel en réseau signée en 2009 avec GRDF : Avenant n° 2
- Délibération n° 28112022/D10 : Contrat de concession historique-Etat d'avancement des négociations sur le nouveau modèle de contrat de concession
- Délibération n° 28112022/D11 : Convention entre le SIECF TE Flandre et GRDF pour la conversion des installations chauffage fuel au gaz naturel – prolongation d'un an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Délibération n° 28112022/D12 : Programme prévisionnel de travaux 2023 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux Article 8 et travaux coordonnés)

Compétence infrastructures de recharge pour véhicules Electriques (IRVE)

- Délibération n° 28112022/D13 : Programme prévisionnel de travaux 2023 – Mise en œuvre opérationnelle du SD IRVE
- Délibération n° 28112022/D14 : Avis sur l'implantation de bornes privées en domaine public

Administration générale

- Délibération n° 28112022/D20 : Régularisation adhésion à la compétence éclairage public option A de la commune de Lederzeele depuis le 1^{er} janvier 2017
- Délibération n° 28112022/D24 : Information sur les décisions prises par le président et le bureau

Maîtrise de la demande en Energie renouvelable

- Délibération n° 28112022/D21 : Plan solaire 2023
- Délibération n° 28112022/D22 : Chartes avec RTE et GRT Gaz pour la mise en œuvre respective d'Eco Watt et Eco Gaz
- Délibération n° 28112022/D23 : Convention de partenariat avec la ville d'Hazebrouck pour la mise en place opérationnelle des programmes ACTEE

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Délibération n°28112022/D01 - Finances Publiques : Décision Modificative N°3

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoît VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Jocelyne DURUT	Déléguée suppléant	HAVERSKERQUE
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK

Mme Valérie VANHERSEL	Délégue titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	Délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Sabine DEROCQ	Déléguée titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	Délégué titulaire	LAVENTIE
M. Michel DELFORGE	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
Mme Marie-Andrée BECKAERT	Déléguée titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Jean-Michel STIENNE	Délégué suppléant	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Emmanuel MONKERHEY	Délégué titulaire	NOORDPEENE
Mme Stéphanie PORREYE	Déléguée titulaire	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Michel DERA EVE	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Christophe VANLERBERGHE	Délégué titulaire	OUDEZEELE
Mme Nathalie STRUYS	Déléguée titulaire	PITGAM
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	PRADELLES
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	REXPOEDE
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Déléguée titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SERCUS
M. Didier BILLIET	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Patrice SEINGIER	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STEENWERCK
Mme Dorothée MALESYS	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Marc DAMBRICOURT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Pascal IOOS	Délégué titulaire	WATTEN
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Nathalie GOLL	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
		WULVERDINGHE

Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération n° 28112022/D01 Finances Publiques : Décision Modificative N° 3

Exposé et proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants
Vu la délibération du 24 janvier 2022 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2022,
Vu la délibération du 26 avril 2022 relative au budget supplémentaire pour l'exercice 2022,
Vu le budget primitif 2022, le budget supplémentaire 2022 et les décisions modificatives n° 1 et n° 2,
Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du SIECF,

Le comité est invité à adopter la décision modificative n° 3 annexée.

59295 Code INSEE	SIECF Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de	DM n°3 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
DM3 2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-816 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	44 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	44 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-744-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-775-020 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-816 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 000,00 €
R-10222-020 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €
R-1311-810 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	132 000,00 €
R-1313-810 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 211,00 €
R-1337-810 : Dotation de soutien à l'investissement local	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 945,00 €
R-1388-020 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-1388-814 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	218 156,00 €
D-21538-814 : Autres réseaux	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-816 : Autres réseaux	0,00 €	232 156,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	532 156,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458187-816 : RESEAUX CCFI 2022	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458187 : RESEAUX CCFI 2022	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458287-816 : RESEAUX CCFI 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 458287 : RESEAUX CCFI 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	542 156,00 €	0,00 €	542 156,00 €
Total Général		586 156,00 €		586 156,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance

Vanmaele



Le Président du SIECF,
Michel DECOOL, Le Vice-Président du SIECF
Jean-Luc Cleenewerck

Michel Decool

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D01
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	DM3 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D01-DE-1-1_0.xml	text/xml	964
Nom original :		
DELIB SIECF 28112022_D01 DM3 2022.pdf	application/pdf	335052
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	335052
Nom original :		
DM3 CS DU 28_11_2022.pdf	application/pdf	141087
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D01-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	141087

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 décembre 2022 à 14h44min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 décembre 2022 à 14h44min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 décembre 2022 à 14h45min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 décembre 2022 à 14h55min22s	Reçu par le MI le 2022-12-02



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	28112022_D01B
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	DM3 2022 FICHIER DOC BUDG XML
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D01B-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D01B-BF-1-1_0.xml	text/xml	1119
Nom original :		
DOCBUDG_20003689500015_059418_DM3_2022_02122022000000.xml	text/xml	191055
Nom métier :		
99_BU-059-200036895-20221128-28112022_D01B-BF-1-1_1.xml	text/xml	191055
Nom original :		
DELIB SIECF 28112022_D01 DM3 2022.pdf	application/pdf	335052
Nom métier :		
70_DE-059-200036895-20221128-28112022_D01B-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	335052
Nom original :		
DM3 CS DU 28_11_2022.pdf	application/pdf	141087
Nom métier :		
99_BU-059-200036895-20221128-28112022_D01B-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	141087

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>Posté</i>	<i>2 décembre 2022 à 14h50min40s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>2 décembre 2022 à 14h50min40s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>2 décembre 2022 à 14h50min42s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>2 décembre 2022 à 14h51min52s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-12-02</i>

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 Délibération N° 28112022 / D02 - FINANCES ET MARCHES PUBLICS : Orientations budgétaires 2023

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCHIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE

Mme Jocelyne DURUT	Déleguée suppléant	HAVERSKERQUE
M. Hervé DELVA	Délegué titulaire	HAZEBROUCK
Mme Valérie VANHERSEL	Déleguée titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délegué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délegué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	Délegué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	Délegué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délegué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délegué titulaire	HOUTKERQUE
M. Patrick LESCORNEZ	Délegué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délegué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre-Jean SALOME	Délegué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délegué titulaire	LA GORGUE
Mme Sabine DEROCQ	Déleguée titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	Délegué titulaire	LAVENTIE
M. Michel DELFORGE	Délegué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délegué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déleguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délegué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déleguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délegué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délegué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délegué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délegué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Déleguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Louis DELFLY	Délegué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délegué titulaire	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délegué titulaire	MILLAM
Mme Marie-Andrée BECKAERT	Déleguée titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délegué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délegué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délegué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délegué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Michel COINTE	Délegué titulaire	NIEPPE
M. Jean-Michel STIENNE	Délegué suppléant	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délegué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délegué titulaire	NOORDPEENE
M. Emmanuel MONKERHEY	Délegué titulaire	NOORDPEENE
Mme Stéphanie PORREYE	Déleguée titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délegué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERA EVE	Délegué titulaire	OUDEZEELE
M. Christophe VANLERBERGHE	Délegué titulaire	PITGAM
Mme Nathalie STRUYS	Déleguée titulaire	PRADELLES
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délegué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délegué titulaire	RUBROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déleguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délegué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déleguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUIWT	Délegué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délegué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délegué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Déleguée titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délegué titulaire	SOCX
M. Didier BILLIET	Délegué titulaire	STAPLE
M. Daniel DOYER	Délegué titulaire	STAPLE
M. Alain DAYROUX	Délegué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déleguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délegué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délegué titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Délegué titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délegué titulaire	STRAZEELE
Mme Dorothée MALESYS	Déleguée titulaire	TERDEGHEM
M. Jules MONSTERLEET	Délegué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délegué titulaire	WARHEM

M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28112022 / D02 - FINANCES ET MARCHES PUBLICS : Orientations budgétaires 2023

Exposé et proposition de M Michel DECOOL – Président et M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles conc budgétaire (DOB).

Titre Ier - Chapitre II (II - article 13) :

«A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présentent en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

Adoption :

A l'unanimité, le Comité prend acte des orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Vanmaële



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président du SIECF – TE Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D02
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	FINANCES ET MARCHES PUBLICS : Orientations budgétaires 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D02-DE-1-1_0.xml	text/xml	1015
Nom original :		
D__lib N__28112022 D02 _ Orientations Budg__taires.pdf	application/pdf	259901
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	259901
Nom original :		
4 _ Orientations budg__taires 2023 .pdf	application/pdf	1727158
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D02-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1727158

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 décembre 2022 à 16h41min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 décembre 2022 à 16h41min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 décembre 2022 à 16h41min25s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>5 décembre 2022 à 16h41min38s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-12-05</i>
--	--------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D03 – Finances Publiques Cotisations 2023 – Compétence AODE Electricité

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCHIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE

M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D03 - Finances Publiques Cotisations 2023 - Compétence AODE Electricité

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Vu le CGCT,
Vu les besoins en ressources du SIECF - territoire d'énergie Flandre,
Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,
Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 17 novembre 2022,
Considérant que la cotisation de la distribution publique d'électricité était de 3,80 € par habitant en 2022,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence de la distribution publique d'électricité, pour l'année 2023 à 4€ par habitant,
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 3 choix pour 2023 :

- la budgétisation via le budget communal 2023
- la fiscalisation au titre de l'année 2023
- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2023, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2023. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2023.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Les Communes devront ensuite aviser le SIECF - territoire d'énergie Flandre de leur choix,
- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE, pour ces communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE,
- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2023.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance.



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D03
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	FINANCES PUBLIQUES : Cotisations 2023 - Compétence AODE Electricité
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D03-DE-1-1_0.xml	text/xml	893
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D03 _ Cotisations __lec.pdf	application/pdf	274570
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	274570

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 15h04min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2022 à 15h04min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2022 à 15h18min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2022 à 15h19min10s	Reçu par le MI le 2022-12-08

**COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022
DELIBERATION N° 28112022/D04 – Finances Publiques
Cotisations 2023 – Compétence AODE Gaz**

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE

M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoît LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D04 - Finances Publiques Cotisations 2023 - Compétence AODE Gaz

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Vu le CGCT,
Vu les besoins en ressources du SIECF - territoire d'énergie Flandre,
Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,
Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 17 novembre 2022,
Considérant que la cotisation de la distribution publique de gaz était de 0,60 € par habitant en 2022,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence de la distribution publique de gaz, pour l'année 2023, à 0,60 € par habitant,
- de préciser que sont redevables de cette cotisation : les Communes desservies en gaz naturel (au titre du contrat de concession historique ou au titre de la DSP gaz signée en 2009) au 1^{er} janvier 2023, les communes de Cappelle-Brouck et St Pierre Brouck en raison des travaux de desserte (suite à la DSP),

- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 2 choix pour 2023 :
 - la budgétisation via le budget communal 2023
 - la fiscalisation au titre de l'année 2023
- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2023.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D04
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	FINANCES PUBLIQUES : Cotisations 2023 - Compétence AODE GAZ
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D04-DE-1-1_0.xml	text/xml	885
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D04 _ Cotisations Gaz.pdf	application/pdf	248644
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	248644

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 15h05min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2022 à 15h05min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2022 à 15h19min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2022 à 15h20min01s	Reçu par le MI le 2022-12-08



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D05 – Finances Publiques Cotisations 2023 – Compétence TELECOM - NUMERIQUE

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Benoît VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE

M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D05 - Finances Publiques Cotisations 2023 - Compétence TELECOM - NUMERIQUE

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Vu le CGCT,
Vu les besoins en ressources du SIECF - territoire d'énergie Flandre,
Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,
Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 17 novembre 2022,
Considérant que la cotisation pour la part Télécom était de 1,50 € par habitant en 2022,
Considérant que pour la part numérique (97 communes adhérentes), il n'y avait pas cotisation en 2022,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la part télécom, pour l'année 2023, à 1,50 € par habitant,
Et de fixer la cotisation pour la part numérique, pour l'année 2023, à 0,20 € par habitant

- de préciser que les 4 communes du Pas de Calais sont exemptées de la cotisation télécommunications, car le SIECF ne réalise pas de travaux coordonnés avec l'Article 8 sur leurs territoires, elles devront uniquement s'acquitter de la part numérique

- que la Commune de Hoymille est exemptée de cotisation télécommunications car elle n'adhère pas à cette compétence, elle ne pourra donc pas bénéficier des modalités de financement des travaux coordonnés,
- que les Commune de Bergues, Hondschoote et Hoymille sont exemptées de la cotisation numérique car elles sont situées en zone privée de déploiement de la fibre numérique,
- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement
- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 2 choix pour 2023 :
 - la budgétisation via le budget communal 2023
 - la fiscalisation au titre de l'année 2023
- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2023.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Télécom Numérique ne prennent pas part au vote
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D05
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	FINANCES PUBLIQUES : Cotisations 2023 - Compétence TELECOM NUMERIQUE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D05-DE-1-1_0.xml	text/xml	894
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D05 _ Cotisations T__I Num.pdf	application/pdf	256479
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	256479

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 15h08min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2022 à 15h08min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2022 à 15h22min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2022 à 15h32min16s	Reçu par le MI le 2022-12-08

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D06 – Finances Publiques Cotisations 2023 – Compétence ECLAIRAGE PUBLIC (Option B Maintenance)

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Jocelyne DURUT	Déléguée suppléant	HAVERSKERQUE
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	Délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Sabine DEROCQ	Déléguée titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	Délégué titulaire	LAVENTIE
M. Michel DELFORGE	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
Mme Marie-Andrée BECKAERT	Déléguée titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Jean-Michel STIENNE	Délégué suppléant	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Emmanuel MONKERHEY	Délégué titulaire	NOORDPEENE
Mme Stéphanie PORREYE	Déléguée titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERA EVE	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Christophe VANLERBERGHE	Délégué titulaire	PITGAM
Mme Nathalie STRUYS	Déléguée titulaire	PRADELLES
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Déléguée titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Didier BILLIET	Délégué titulaire	STAPLE
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
Mme Dorothée MALESYS	Déléguée titulaire	TERDEGHEM
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE

M. Benoit LAURENT
M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WARHEM
WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELLEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D06 - Finances Publiques Cotisations 2023 - Compétence ECLAIRAGE PUBLIC (Option B Maintenance)

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Vu le CGCT,
Vu les besoins en ressources du SIECF,
Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,
Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 17 novembre 2022,
Considérant que la cotisation éclairage public maintenance option B était de 3,60 € par habitant en 2022,

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence Eclairage public maintenance (option B), pour l'année 2023, à 3,60 € par habitant (se décomposant en 3,05 pour la maintenance et 0,55€ pour la cartographie, la géolocalisation et le géo-référencement),

- de préciser que l'ensemble des travaux de cartographie s'étalent sur plusieurs années au vu de l'ampleur de la tâche,

- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement

- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 3 choix pour 2023 :

- la budgétisation via le budget communal 2023

- la fiscalisation au titre de l'année 2023

- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2023, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2023. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2023.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Les Communes devront ensuite aviser le SIECF - territoire d'énergie Flandre de leur choix,

- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE, pour ces communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE,

- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2023.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public (option B Maintenance) ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D06
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	FINANCES PUBLIQUES : Cotisations 2023 - Compétence ECLAIRAGE PUBLIC Option B Maintenance
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D06-DE-1-1_0.xml	text/xml	914
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D06 _ Cotisations EP.pdf	application/pdf	286741
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	286741

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 15h10min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2022 à 15h10min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2022 à 15h23min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2022 à 15h33min37s	Reçu par le MI le 2022-12-08

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D07 – Finances Publiques Cotisations 2023 – Compétence IRVE

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCHIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déleguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déleguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déleguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déleguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE

Mme Jocelyne DURUT	Déleguée suppléant	HAVERSKERQUE
M. Hervé DELVA	Délegué titulaire	HAZEBROUCK
Mme Valérie VANHERSEL	Déleguée titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délegué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délegué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	Délegué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	Délegué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délegué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délegué titulaire	HOUTKERQUE
M. Patrick LESCORNEZ	Délegué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délegué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre-Jean SALOME	Délegué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délegué titulaire	LA GORGUE
Mme Sabine DEROCQ	Déleguée titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	Délegué titulaire	LAVENTIE
M. Michel DELFORGE	Délegué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délegué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déleguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délegué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déleguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délegué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délegué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délegué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délegué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Déleguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Louis DELFLY	Délegué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délegué titulaire	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délegué titulaire	MILLAM
Mme Marie-Andrée BECKAERT	Déleguée titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délegué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délegué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délegué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délegué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Michel COINTE	Délegué titulaire	NIEPPE
M. Jean-Michel STIENNE	Délegué suppléant	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délegué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délegué titulaire	NOORDPEENE
M. Emmanuel MONKERHEY	Délegué titulaire	NOORDPEENE
Mme Stéphanie PORREYE	Déleguée titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délegué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERA EVE	Délegué titulaire	OUDEZEELE
M. Christophe VANLERBERGHE	Délegué titulaire	PITGAM
Mme Nathalie STRUYS	Déleguée titulaire	PRADELLES
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délegué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délegué titulaire	RUBROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déleguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délegué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déleguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délegué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délegué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délegué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Déleguée titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délegué titulaire	SOCX
M. Didier BILLIET	Délegué titulaire	STAPLE
M. Daniel DOYER	Délegué titulaire	STAPLE
M. Alain DAVROUX	Délegué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déleguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délegué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délegué titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Délegué titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délegué titulaire	STRAZEELE
Mme Dorothee MALESYS	Déleguée titulaire	TERDEGHEM
M. Jules MONSTERLEET	Délegué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoît LAURENT	Délegué titulaire	WARHEM

M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELLEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D07 - Finances Publiques Cotisations 2023 - Compétence IRVE

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Vu le CGCT,

Vu les besoins en ressources du SIECF,

Vu les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées,

Considérant que le Bureau a émis un avis favorable lors de sa réunion du 17 novembre 2022,

Considérant que pour l'année 2022, la cotisation était fixée à 800 € / borne 22kVA (2 points de charge)

Il est proposé au Comité syndical :

- de fixer la cotisation pour la compétence IRVE, pour l'année 2023, à :

→ 800 € par borne 22kVA (2 points de charge) en service au 1^{er} janvier 2023,

→ 800 € par borne 50kVA (1 point de charge) en service au 1^{er} janvier 2023,

→ 200 € par borne sur éclairage public (1 point de charge) en service au 1^{er} janvier 2023

- de préciser que la Commune d'Hazebrouck s'acquittera d'une régularisation de sa cotisation 2022 d'un montant de 8 800 € (en effet lors de l'établissement de la délibération en date du 29

novembre 2021, le parc IRVE de la ville d'Hazebrouck était mal connu et n'a donc pas pu donner lieu à cotisation 2022),

- de préciser que les Communes seront avisées de cette cotisation et devront définir le mode de recouvrement

- en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de recouvrement des cotisations. Aussi, il est proposé 3 choix pour 2023 :

- la budgétisation via le budget communal 2023

- la fiscalisation au titre de l'année 2023

- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2023, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2023. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2023.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Les Communes devront ensuite aviser le SIECF - territoire d'énergie Flandre de leur choix,

- d'autoriser le Président à signer avec les communes concernées, des avenants aux Conventions TCFE, pour ces communes ayant opté pour le financement de cette cotisation via la TCFE,

- de préciser que cette recette sera inscrite au BP 2023.

La délibération sera transmise aux Communes et à la Trésorerie d'Hazebrouck.

Adoption :

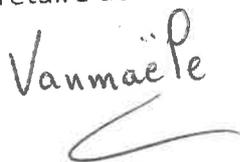
Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D07
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	FINANCES PUBLIQUES : Cotisations 2023 - Compétence IRVE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D07-DE-1-1_0.xml	text/xml	881
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D07 _ Cotisations IRVE.pdf	application/pdf	277751
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	277751

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 15h12min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2022 à 15h12min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2022 à 15h24min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2022 à 15h30min02s	Reçu par le MI le 2022-12-08

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 28112022/D08- FINANCES PUBLIQUES : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCHIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOSEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

M. Aurélien ROYAL	Délegué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délegué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délegué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Jocelyne DURUT	Déléguée suppléant	HAVERSKERQUE
M. Hervé DELVA	Délegué titulaire	HAZEBROUCK
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délegué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délegué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	Délegué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	Délegué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délegué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délegué titulaire	HOUTKERQUE
M. Patrick LESCORNEZ	Délegué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délegué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre-Jean SALOME	Délegué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délegué titulaire	LA GORGUE
Mme Sabine DEROCQ	Déléguée titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	Délegué titulaire	LAVENTIE
M. Michel DELFORGE	Délegué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délegué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délegué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délegué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délegué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délegué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délegué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Louis DELFLY	Délegué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délegué titulaire	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délegué titulaire	MILLAM
Mme Marie-Andrée BECKAERT	Déléguée titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délegué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délegué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délegué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délegué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Michel COINTE	Délegué titulaire	NIEPPE
M. Jean-Michel STIENNE	Délegué suppléant	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délegué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délegué titulaire	NOORDPEENE
M. Emmanuel MONKERHEY	Délegué titulaire	NOORDPEENE
Mme Stéphanie PORREYE	Déléguée titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délegué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERA EVE	Délegué titulaire	OUDEZEELE
M. Christophe VANLERBERGHE	Délegué titulaire	PITGAM
Mme Nathalie STRUYS	Déléguée titulaire	PRADELLES
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délegué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délegué titulaire	RUBROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délegué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délegué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délegué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délegué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Déléguée titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délegué titulaire	SOCX
M. Didier BILLIET	Délegué titulaire	STAPLE
M. Daniel DOYER	Délegué titulaire	STAPLE
M. Alain DAVROUX	Délegué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délegué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délegué titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Délegué titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH	Délegué titulaire	STRAZEELE
Mme Dorothée MALESYS	Déléguée titulaire	TERDEGHEM
M. Jules MONSTERLEET	Délegué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoît LAURENT	Délegué titulaire	WARHEM

M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération n° 28112022/D08 - FINANCES PUBLIQUES : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de cette Collectivité :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts par anticipation du vote du budget sont le tableau en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CREDITS D'INVESTISSEMENT 2023 OUVERTS PAR ANTICIPATION

		POUR MÉMOIRE BUDGET/DM 2022	CREDITS 2023 OUVERTS PAR ANTICIPATION
041	Opérations patrimoniales	41 504,00	10 376,00
20	Immobilisations incorporelles	36 000,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées	724 647,61	181 161,90
21	Immobilisations corporelles	392 304,15	98 076,04
23	Immobilisations en cours	7 048 767,50	1 762 191,87
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	250,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	12 500,00
45..	Opération pour compte de tiers	3 039 947,18	759 986,80
		11 334 170,44	2 833 542,61

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance

Vanmaele



**Le Président du SIECF,
Michel DECOOL,**

**Le Vice-Président du SIECF
Jean-Luc Cleenewerck**

[Signature]

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D08
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Finances Publiques : Autorisation de crédits avant le vote du BP 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D08-DE-1-1_0.xml	text/xml	895
Nom original :		
DELIB SIECF 28112022_D08 AUTORISATION CREDITS.pdf	application/pdf	280913
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	280913

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 décembre 2022 à 15h05min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 décembre 2022 à 15h05min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 décembre 2022 à 15h06min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 décembre 2022 à 15h16min13s	Reçu par le MI le 2022-12-02

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D09 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Délégation de service public pour la distribution publique de gaz naturel en réseau signée en 2009 avec GRDF : Avenant N° 2

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoît VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

M. Jules MONSTERLEET
M. Benoit LAURENT
M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUJYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D09 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Délégation de service public pour la distribution publique de gaz naturel en réseau signée en 2009 avec GRDF : Avenant N° 2

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Considérant le contrat de concession pour la délégation de service public relative à la distribution publique de gaz naturel signé entre le SIECF et GRDF le 26 juin 2009, pour la desserte des communes de NIEURLET, SAINT-MOMELIN, MERRIS, STRAZEELE, HONDEGHEM, HERZEELE et HAVERSKERQUE, pour une durée de 30 ans,

Considérant l'avenant n° 1 à ce contrat de concession signé entre le SIECF et GRDF le 11 février 2022, modifiant l'article 3 de l'annexe 1 du cahier des charges relatif à la redevance de fonctionnement dite « R1 »,

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat de concession signé entre le SIECF et GRDF, le 26 juin 2009, et d'abroger l'avenant n° 1 du 11 février 2022, afin de prendre en compte les dernières évolutions tirées de l'adoption de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, en vue de réaffirmer l'attachement du concessionnaire aux principes généraux du service public, dont la laïcité, d'une part, et adapter certaines stipulations du contrat de concession, notamment la formule de calcul de la redevance de fonctionnement.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président ou son Représentant à signer l'avenant n°2 tel que figurant en annexe à la présente délibération.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence GAZ ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



**AVENANT N° 2
A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
SIGNEE LE 26 JUIN 2009
POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA
DISTRIBUTION DE GAZ DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE
FLANDRE
SUR LES COMMUNES DE
HAVERSKERQUE, HERZEELE, HONDEGHEM, MERRIS,
NIEURLET, SAINT MOMELIN, STRAZEELE**

**AVENANT N° 2
A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
SIGNEE LE 26 JUIN 2009
POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA
DISTRIBUTION DE GAZ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE
SUR LES COMMUNES DE
HAVERSKERQUE, HERZEELE, HONDEGHEM, MERRIS, NIEURLET,
SAINT MOMELIN, STRAZEELE**

Entre les soussignés,

Le Syndicat intercommunal d'Énergies des communes de la Flandre (SIECF), représenté par son Président, Monsieur Michel DECOOL, dûment habilité à cet effet par délibération du Comité syndical en date du **28 novembre 2022**, transmise au contrôle de légalité le **xx xx 20xx**, accompagnée du projet d'avenant,

désigné ci-après par l'appellation : « **l'autorité concédante** »

et

GRDF, SA au capital de 1 800 745 000 euros – 444 786 511 RCS Paris - dont le siège social est sis à PARIS (9^e arrondissement), 6 rue Condorcet, représentée par Monsieur Philippe LAHET, Directeur clients territoires Nord-Ouest, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés,

désigné ci-après par l'appellation : « **le concessionnaire** »

Il a été exposé ce qui suit :

Compte tenu :

- du contrat de concession pour la délégation de service public relative à la distribution publique de gaz naturel signé entre le SIECF et GRDF, le 26 juin 2009, pour la desserte des communes de NIEURLET, SAINT-MOMELIN, MERRIS, STRAZEELE, HONDEGHEM, HERZEELE et HAVERSKERQUE, pour une durée de 30 ans, et qui sera remis en concurrence à cette échéance,
- de l'avenant n° 1 à ce contrat de concession signé entre le SIECF et GRDF le 11 février 2022, modifiant l'article 3 de l'annexe 1 du cahier des charges relatif à la redevance de fonctionnement dite « R1 »,

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat de concession signé entre le SIECF et GRDF, le 26 juin 2009, et d'abroger l'avenant n° 1 du 11 février 2022, afin de prendre en compte les dernières évolutions tirées de l'adoption de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, en vue de réaffirmer l'attachement du concessionnaire aux principes généraux du service public, dont la laïcité, d'une part, et adapter certaines stipulations du contrat de concession, notamment la formule de calcul de la redevance de fonctionnement.

Il a été convenu de ce qui suit :

Article 1 – Généralités

Est abrogé l'avenant n° 1 au contrat de concession du 26 juin 2009, pour la délégation de service public relative à la distribution publique de gaz naturel pour la desserte des communes de NIEURLET, SAINT-MOMELIN, MERRIS, STRAZEELE, HONDEGHEM, HERZEELE et HAVERSKERQUE, signé le 11 février 2022 entre le SIECF et GRDF.

Article 1 bis – Obligations de service public

Le premier paragraphe du préambule de la convention de concession est modifié comme suit :

« L'autorité concédante et son concessionnaire entendent affirmer en préambule leur attachement aux valeurs et aux principes généraux du service public : continuité, égalité de traitement entre les usagers placés dans une même situation, mutabilité, laïcité et neutralité. Ils adhèrent à la nécessité d'une adaptation permanente du service public aux exigences de qualité et de performance, qui sont autant de défis qu'il appartient aux collectivités concédantes et à leurs concessionnaires de relever pour répondre aux souhaits des usagers et aux besoins de l'activité économique. »

Article 2 - Ouvrages concédés

L'article 2 du cahier des charges du contrat de concession est modifié comme suit :

« Article 2 – Ouvrages concédés

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations fixes affectées exclusivement à la distribution de gaz naturel existant au moment de la signature du présent contrat (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières), dans le périmètre de la concession ainsi que toutes celles réalisées en cours de concession, notamment les raccordements visés aux articles 8 et 11 ci-après.

La limite des ouvrages concédés se situe :

- en amont, à la bride aval du poste de détente transport / distribution visé par les textes réglementaires, ou à la bride amont du poste d'injection de gaz vert, ou pour les ouvrages situés à l'extérieur du périmètre de la concession, à la limite territoriale de la concession sauf cas particulier identifié en annexe du contrat,
- en aval, à la bride aval du compteur individuel (incluse) ou en l'absence de compteur, à l'organe de coupure individuel (inclus) visé par les textes réglementaires .

Ces ouvrages appartiennent à l'autorité concédante conformément à l'article L. 432-4 du Code de l'énergie, à l'exclusion, d'une part, de certains équipements de comptage de type industriel qui appartiennent aux clients finals et, d'autre part, des biens affectés concurremment à plusieurs concessions.

Les installations concernant la production, le transport et le stockage du gaz ne font pas partie de la concession.

Le concessionnaire remettra gratuitement, dans un délai d'un (1) mois à compter de la demande, à l'autorité concédante les informations techniques relatives à l'état du réseau et à sa capacité d'acheminement sur un projet déterminé.

Les raccordements des consommateurs finals s'effectuent en priorité sur le réseau public de distribution, sauf si l'importance du volume de consommation envisagé ne permet pas le raccordement sur ce réseau. Dans ce cas, le raccordement du consommateur final peut s'effectuer sur le réseau de transport, en application de l'article L. 453-1 du Code de l'énergie, sous réserve de l'accord du concessionnaire du réseau de distribution.

Dans le délai maximum d'un (1) an à compter de la date de signature du contrat de concession, le concessionnaire établit un inventaire physique et financier des ouvrages de la concession.

Sa mise à jour est incluse dans le compte-rendu prévu à l'article 9 du cahier des charges du contrat de concession. »

Article 3 - Services aux consommateurs finals et aux fournisseurs

L'article 7 du cahier des charges du contrat de concession est modifié comme suit :

« Article 7 – Services aux consommateurs finals et aux fournisseurs

Le concessionnaire assure aux consommateurs finals et aux fournisseurs de gaz naturel un service efficace et de qualité, dans le respect des principes légaux de transparence, de non-discrimination, de laïcité et de neutralité, d'objectivité et de confidentialité des informations commercialement sensibles (ICS). »

Article 4 - Modification du pouvoir calorifique du gaz distribué

L'article 23 du cahier des charges du contrat de concession est modifié comme suit :

« Article 23 – Modification du pouvoir calorifique du gaz distribué

En cas de modification de la nature du gaz acheminé, ou si les normes indiquées à l'article 21 fixant les limites du pouvoir calorifique du gaz sont modifiées et si les caractéristiques de combustion qui en résultent ne répondent plus aux conditions de l'article 21.4, les parties se rapprocheront pour définir les modalités d'adaptation du présent cahier des charges aux nouvelles normes dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Dans les conditions définies par l'article L. 432-13 du Code de l'énergie, le concessionnaire met en œuvre les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et l'équilibrage des réseaux, la continuité du service d'acheminement et de livraison du gaz et la sécurité des biens et des personnes. Selon les modalités réglementaires en vigueur, il dirige et coordonne les opérations de modification des réseaux de distribution, veille à la compatibilité des installations des clients finals durant les opérations de conversion et à l'issue de celles-ci, et le cas échéant facilite le remplacement de celles ne pouvant être réglées ou adaptées.

Lorsqu'un relevé comporte simultanément des consommations correspondant à l'ancien et au nouveau pouvoir calorifique, il est effectué, pour la facturation, une répartition prorata temporis des volumes. »

Article 5 - Redevances de concession

L'article 3.2 de l'annexe 1 du cahier des charges du contrat de concession est modifié comme suit :

« 3.2 Redevance de fonctionnement R1

La redevance de fonctionnement, désignée ci-après par le terme **R1**, a pour objet de financer les frais supportés par l'autorité concédante en vue de lui permettre d'exercer ses compétences visées au I de l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales et notamment dans les domaines suivants :

- contrôle de la concession,
- suivi des travaux du concessionnaire,
- conciliation en cas de litige entre les clients finals et le concessionnaire,
- actions en matière de sécurité notamment auprès des clients finals,
- actions tendant à la maîtrise de la demande de gaz des clients finals,
- information des usagers sur le service concédé,
- études générales sur l'évolution du service concédé (développement des usages, injection de gaz renouvelable...),

A) Le terme R1 est donné l'année N, en euros, par la formule suivante :

$$R1N = [(600 \cdot NC) + [a \cdot (NC - 1) + b \cdot Ci] + [(1,57 \cdot C1) + (3,77 \cdot C2) + (60 \cdot C3)] + (23,8 \cdot L) + (5000 \cdot M_1 + 750 \cdot M_2)] \times [0,01 \cdot D + 0,8] \times K \times [0,15 + 0,85 \times \ln N / \ln N_0]$$

Le terme R1 est arrondi au dixième d'euro selon les normes comptables en vigueur.

B) Pour une année N, la détermination de R1N fait intervenir les valeurs suivantes :

si le nombre de clients Ci de la concession tel que défini ci-dessous est inférieur à 50 000 pendant au moins deux (2) années consécutives :

- a = 300
- b = 0

si le nombre de clients Ci de la concession tel que défini ci-dessous est supérieur ou égal à 50 000 pendant au moins deux (2) années consécutives :

- a = 450
- b = 0,1

- NC est le nombre de communes et pour les Communes Nouvelles¹, le nombre de communes qui, à la veille de la création des Communes Nouvelles, sont desservies en gaz et comprises dans le périmètre défini dans la convention du contrat de concession,

- Ci est le nombre de clients de la concession tel que $Ci = C1 + C2 + C3$

Le nombre de clients correspond au nombre de points de comptage et estimation (PCE²) auxquels a été associé un contrat de fourniture actif et sur lesquels une consommation a été constatée sur l'année N-1, avec :

- C1 = nombre de clients dont la Consommation Annuelle de Référence (CAR³) est comprise entre 0 et 20 MWh exclus. Ce terme valorise le nombre de clients de type « résidentiels individuels »,
- C2 = nombre de clients dont la Consommation Annuelle de Référence (CAR) est comprise entre 20 et 300 MWh exclus. Ce terme valorise le nombre de clients de type « collectifs » ou « tertiaires »,
- C3 = nombre de clients dont la Consommation Annuelle de Référence (CAR) est supérieure ou égale à 300 MWh. Ce terme valorise le nombre de clients de type « grands collectifs » ou « industriels ».
- L est la longueur totale exprimée en kilomètres des canalisations de distribution du Réseau concédé au 31 décembre de l'année précédente,
- M₁ est le nombre d'installations de production de gaz renouvelable sur la concession ou raccordées au réseau de la concession et qui injecte pour la première fois dans le réseau concédé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N-1,
- M₂ est le nombre d'installations de production de gaz renouvelable sur la concession ou raccordées au réseau de la concession et qui ont injecté pour la première fois dans le réseau concédé avant le 1er janvier de l'année N-1 et toujours en service,

¹ Communes créées en application des dispositions des articles L2113-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

² Le PCE est un numéro unique identifiant un point de livraison de gaz.

³ La Consommation Annuelle de Référence (CAR) est l'estimation de la consommation annuelle d'un PCE en année climatiquement moyenne. La procédure d'affectation et de changement de la CAR est définie par le « Groupe de Travail Gaz 2007 » sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Énergie et est disponible en accès libre sur le site du <https://www.gtq2007.com> et <https://concertation.cre.fr>.

- D est la durée initiale du contrat de concession exprimée à l'article 30 du cahier des charges de concession,
- K est un coefficient déterminé une seule fois à la date d'entrée en vigueur du contrat de concession, et pour toute la durée d'application de la formule de redevance, tel que :
 - $K = 1$ si le montant de la redevance résultant de la présente formule est supérieur ou égal au montant de la redevance qui serait dû au titre du contrat précédent pour une durée identique,
 - $K > 1$ si le montant de la redevance résultant de la présente formule est inférieur au montant de la redevance qui serait dû au titre du contrat précédent pour une durée identique. Dans ce cas, le coefficient K est déterminé de façon à ce que le montant de la redevance résultant de la présente formule soit égal au montant de la redevance qui serait dû au titre du contrat précédent pour une durée identique.

A la date d'entrée en vigueur du contrat de concession, $K = 1$

- Ing_N est la valeur de l'index ingénierie tel que publié par l'INSEE du mois de septembre de l'année N-1,
- $Ing_0 = 116,6$ soit la valeur de l'index ingénierie tel que publié par l'INSEE du mois de septembre 2019 (Index divers de la construction - ING - Ingénierie - Base 2010 - Identifiant 001711010).

Au cas où l'un des indices composant la formule d'indexation mentionné ci-dessus ne serait plus publié, l'autorité concédante et le concessionnaire conviennent de se mettre d'accord, par un simple échange de lettre, sur son remplacement par un nouvel indice équivalent et sur le mode de raccordement des séries statistiques.

La redevance R1 fait l'objet d'un état détaillé qui présentera notamment les différentes valeurs des termes de la formule de calcul et qui est adressé par le concessionnaire à l'autorité concédante avant le 30 avril de l'année au titre de laquelle elle est due.

La redevance R1 est versée par le concessionnaire avant le 30 juin de l'année N, après établissement d'un titre de recettes par l'autorité concédante reçu au plus tard le 1er juin de l'année N.

Si ce titre est reçu après le 1er juin, le concessionnaire dispose d'un délai de trente (30) jours pour verser la redevance. En cas de retard de paiement, uniquement imputable au concessionnaire, il sera appliqué des intérêts de retard au taux légal majoré de cinq points. Le retard est calculé entre la date de versement effectif et la plus tardive des deux dates : 30 juin ou trente (30) jours après la date de réception du titre de recettes.

Pour la détermination du montant de la redevance R1 à verser au titre de l'année calendaire au cours de laquelle le contrat est devenu exécutoire et de son année d'expiration, le calcul s'effectue au prorata temporis à partir de la date à laquelle le contrat est devenu exécutoire ou est échu. »

Article 6 - Prise d'effet

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 7 - Formalités

L'autorité concédante certifie qu'elle procédera aux formalités propres à rendre l'avenant exécutoire, conformément aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Article 8 - Traitement des litiges

Les parties renoncent à toute demande ou tout recours contentieux relatif à l'objet du présent avenant. Les différends susceptibles de s'élever entre les parties relativement à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent protocole, devront faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. En cas

d'impossibilité de parvenir à un accord amiable, les contestations pourront être soumises au tribunal compétent.

Article 9 – Droits d'enregistrement

Le présent avenant, établi en deux exemplaires, est dispensé des droits d'enregistrement.

Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

PROJET

Fait à HAZEBROUCK, le xx xxxx 20xx

Pour l'autorité concédante,
Le Président du SIECF

Pour le concessionnaire,
Le Directeur Clients Territoires
Nord-Ouest de GRDF

Michel DECOOL

Philippe LAHET

PROJET



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D09
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Délégation de service public pour la distribution publique de gaz naturel en réseau signée en 2009 avec GRDF - Avenant N°2
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D09-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D09-DE-1-1_0.xml	text/xml	1155
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D09 _ AOD Gaz _ DSP Av2.pdf	application/pdf	260082
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D09-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	260082
Nom original :		
4 _ GRDF_Projet d_avenant n _2_SIECF_DSP2009 .pdf	application/pdf	238994
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D09-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	238994

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h17min32s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h17min33s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h28min00s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h33min08s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-12-08</i>



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D10 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Contrat de concession historique - Etat d'avancement des négociations sur le nouveau modèle de contrat de concession

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCHIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoît VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
Mme Jocelyne DURUT	Déleguée suppléant	HAVERSKERQUE
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
Mme Valérie VANHERSEL	Déleguée titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	Délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Sabine DEROCQ	Déleguée titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	Délégué titulaire	LAVENTIE
M. Michel DELFORGE	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déleguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déleguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Nicolas LOISEE	Délégué titulaire	LESTREM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Déleguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
Mme Marie-Andrée BECKAERT	Déleguée titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Jean-Michel STIENNE	Délégué suppléant	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Emmanuel MONKERHEY	Délégué titulaire	NOORDPEENE
Mme Stéphanie PORREYE	Déleguée titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERAËVE	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Christophe VANLERBERGHE	Délégué titulaire	PITGAM
Mme Nathalie STRUYS	Déleguée titulaire	PRADELLES
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déleguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déleguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOULT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Déleguée titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SERCUS
M. Didier BILLIET	Délégué titulaire	SOCX
M. Daniel DOYER	Délégué titulaire	STAPLE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STAPLE
Mme Edith STAELÉN	Déleguée titulaire	STEENE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Patrice SEINGIER	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STEENWERCK
Mme Dorothée MALESYS	Déleguée titulaire	STRAZEELE
		TERDEGHEM

M. Jules MONSTERLEET
M. Benoit LAURENT
M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D10 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Contrat de concession historique - Etat d'avancement des négociations sur le nouveau modèle de contrat de concession

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Le Comité est invité à prendre acte de l'état d'avancement des négociations avec GRDF :

- ✓ Le modèle national est définitivement adopté par GRDF et la FNCCR
- ✓ Le syndicat a signé l'accord de méthode avec GRDF le 7 juin 2022
- ✓ La phase diagnostic est terminée. Le diagnostic a été présenté aux élus du Syndicat le 19 septembre 2022

- ✓ Le projet de plan pluriannuel travaux a été présenté le 13 octobre 2022 matin aux élus du Syndicat
- ✓ La question de transition énergétique et celle de développement du GNV ont été présentées et discutées le 21 novembre 2022,
- ✓ Les prochaines réunions sont programmées en décembre 2022.

Adoption :

Le Comité prend acte.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D10
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Contrat de concession historique - Etat d'avancement des négociations sur le nouveau modèle de contrat de concession
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D10-DE-1-1_0.xml	text/xml	1018
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D10 _ AOD Gaz _ Cont Concession Hist _ Etat.pdf	application/pdf	249551
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	249551

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 15h21min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2022 à 15h21min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2022 à 15h30min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2022 à 15h31min03s	Reçu par le MI le 2022-12-08



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D11 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Convention entre le SIECF TE Flandre et GRDF pour la conversion des installation chauffage fuel au gaz naturel - prolongation d'un an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCHIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENYOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX

Mme Dorothée MALESYS
M. Jules MONSTERLEET
M. Benoit LAURENT
M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

TERDEGHEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D11 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Convention entre le SIECF TE Flandre et GRDF pour la conversion des installation chauffage fuel au gaz naturel - prolongation d'un an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Par délibération en date du 29 novembre 2021, le SIECF TE FLANDRE et GRDF ont signé une convention qui a pour objet de définir les conditions, pour favoriser la conversion d'installations de chauffage, du fioul, gaz propane, charbon, vers le gaz naturel pour les particuliers situés sur le territoire des Communes du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre desservies en gaz naturel par GRDF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président ou son représentant :

- * à signer avec GRDF, un avenant à la convention en annexe, pour une prolongation d'un an du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- * et à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence GAZ ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

CONVENTION

Conversion des installations chauffage fuel au gaz naturel

Entre les soussignés :

D'une part,

Entre

Le **Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre**, sise en Mairie d'Hazebrouck 4 place du Général de Gaulle à HAZEBROUCK (59) représenté par son Président en exercice, Monsieur Michel DECOOL, autorisé à signer la présente par une délibération du Comité Syndical en date du 29 novembre 2021

Désignée ci-après « **le SIECF** »

Et

D'autre part,

GRDF, société anonyme au capital de 1.800.745.000 €, ayant son siège social 6, Rue Condorcet 75009 à Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511, représentée par Didier Cousin, Directeur Territorial Hauts-de-France GRDF, dûment habilitée à cet effet,

Désignée ci-après « **GRDF** »

Désignées ensemble ci-après « **les Parties** », entre lesquelles il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre est engagé dans la transition énergétique avec comme objectif la réduction des consommations énergétiques de ses habitants, la qualité de l'air, et le développement des énergies respectueuses de l'environnement.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre entreprend notamment des actions de sensibilisation à la maîtrise de la demande d'énergie et d'incitation de ses habitants à la réduction des consommations d'énergie de leur logement par le biais de travaux de rénovation énergétique.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre encourage en effet les particuliers propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs à rénover leur logement afin qu'ils améliorent leur confort, réduisent leurs consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées, ainsi que leur facture énergétique.

De leur côté, les pouvoirs publics ont annoncé en novembre 2018 leur intention de supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030. Les chaudières fioul équipent aujourd'hui encore près de 4,1 millions de logements (dont 3,3 millions de maisons), soit environ 10 millions de personnes et 20% du parc de maisons individuelles. On estime à 1 million de maisons le nombre de logements raccordables au réseau de gaz naturel (dont 800.000 maisons à moins de 35 mètres du réseau).

Sur le périmètre du SIECF, le nombre de clients chauffés au fioul est de 2950 prospects au niveau de l'INSEE.

GRDF s'inscrit dans cette politique publique. La mise en œuvre du dispositif gouvernemental visant à remplacer le fioul comme énergie de chauffage pour les particuliers d'ici à 2028, présente un levier d'action concret et valorisable pour la Collectivité.

GRDF est un acteur majeur de la distribution du gaz naturel et est le concessionnaire des communes desservies en gaz naturel sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre. Dans ce cadre, GRDF assure la construction, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et le développement du réseau de distribution de gaz dans le cadre du contrat de concession de service public signé avec la Collectivité.

Au travers de ses missions, GRDF assure la promotion des atouts du gaz et accompagne les Collectivités et les consommateurs finaux.

En effet, les avantages des solutions au gaz naturel en matière d'efficacité énergétique sont nombreux :

- Des **économies d'énergie** par rapport à une ancienne chaudière fioul, ce qui permet de donner du **pouvoir d'achat** aux ménages (jusqu'à 30% d'économies d'énergie),
- Remplacer une ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz à très haute performance permet de **diviser instantanément les émissions de CO2 par deux**,
- L'opération est également très profitable pour la qualité de l'air puisqu'elle **permet une division par deux des émissions de dioxyde d'azote et une division par cinq des émissions de poussières et de particules**,
- Le choix du gaz naturel permet de contribuer directement **à la maîtrise de la pointe électrique d'hiver française**, fortement émettrice de gaz à effet de serre,
- Enfin avec **le développement du gaz vert sur le territoire national**, c'est l'accès dès aujourd'hui à une énergie 100% renouvelable, produite localement et créatrice d'emploi local.

C'est dans ce contexte et dans le respect de ses missions de service public, que GRDF participe à l'atteinte des objectifs de qualité de vie de la Collectivité.

Du fait de son statut et de ses missions de service public, GRDF ne propose aucune prestation de travaux ou de service sur le marché de la rénovation, ne vend pas et n'installe pas d'équipements, hormis la prestation de raccordement au réseau de distribution.

La convention acte également l'engagement du SIECF et de GRDF sur la diminution des endommagements aux réseaux grâce à la sensibilisation sur 2 ans de l'ensemble des parties prenantes (Maitres d'Ouvrage, Maitres d'œuvre, Bureaux d'étude, Entreprises intervenantes du domaine public, Techniciens des collectivités...) des communes sur le périmètre du Syndicat.

Le présent document présente les engagements des Parties, les périmètres d'application de la Convention et les actions spécifiques proposées par GRDF au territoire et à ses habitants.

Cela étant préalablement exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et champ géographique de la Convention

La présente Convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de partenariat entre les Parties, pour la conversion d'installations de chauffage, du fioul vers le gaz naturel.

La démarche exposée dans la présente Convention s'adresse à toutes les communes du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre desservies en gaz naturel par GRDF. Sur le territoire de ces communes, GRDF assure la distribution de gaz naturel au titre du Cahier des Charges de la Concession.

Article 2 : Engagements de GRDF

1/ Mise en place d'un dispositif de soutien à la conversion gaz

GRDF s'engage à :

- Proposer une prime de 400 € TTC pour toute demande de raccordement d'un client particulier, propriétaire en maison individuelle, résidant sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, aujourd'hui chauffée au fioul (voir conditions détaillées en annexe 1). Cette prime est limitée aux 25 premières conversions sur l'année 2022,
- Mettre à disposition, dans les accueils des mairies, des plaquettes d'information sur la conversion du fioul vers les solutions gaz naturel,
- Informer les habitants sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre la Communauté en logements individuels ou en copropriétés privées ayant un projet de rénovation énergétique des possibilités offertes par la présente Convention et plus largement de toutes les aides disponibles dans la réalisation de leur projet,
- Mettre à disposition un interlocuteur privilégié (Responsable de Secteur) dans le cadre de l'accompagnement des projets clients,
- Proposer un Accueil Client (Tél : 09.69.36.35.34), ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 17h, pour répondre aux demandes des habitants et leur faire bénéficier d'un accompagnement complémentaire.

2/ Promotion des solutions Gaz performantes et animation de la Filière

Un travail en partenariat avec la SIECF permettra d'accompagner les démarches commerciales des équipes commerciales de GRDF pour proposer :

- Une information des espaces info-énergies et de tous les services compétents du SIECF sur les évolutions réglementaires et solutions performantes,
- Une animation régulière de la Filière (grossistes, fabricants, constructeurs, chauffagistes, savistes, ...) au travers de réunion, visite terrain, salons professionnels,
- Une mise à disposition :
 - D'un lien d'information par web accessible depuis grdf.fr,
 - D'une plateforme d'Accueil Client du lundi au vendredi de 8h à 17h au 09 69 36 35 34,
 - D'une plateforme d'Accueil des Professionnels du Gaz du lundi au vendredi de 8h à 17h au 03 20 11 73 18,

- Une corédaction d'articles multicanaux (magazine, site web, réseaux sociaux...) pour informer et communiquer autour des usages, de la sécurité et de la réglementation auprès des administrés,
- D'un Gaztruck pour des opérations ponctuelles.

3/ Action de sensibilisation à la sécurité

Le SIECF et GRDF sont soucieux d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre de la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage des collectivités.

GRDF s'engage à organiser une session de sensibilisation « forum sécurité » en 2022 sur le territoire du syndicat à destination des acteurs concernés par la préparation et la réalisation de travaux sur le domaine public pour couvrir la totalité du territoire du SIECF.

Le SIECF et GRDF définiront ensemble l'ensemble des intervenants concernés ainsi que la liste des invités élus et entreprises du territoire.

Cette sensibilisation portera principalement sur les termes de la réglementation anti-endommagement construire sans détruire souhaité par le Gouvernement qui se décline dans l'arrêté du 27 décembre 2016. L'objectif visé est l'amélioration de la prévention des endommagements des réseaux basé sur la refonte de l'encadrement réglementaire des travaux à proximité des ouvrages des concessionnaires.

Article 3 : Engagements du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre

Le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre s'engage à :

- Informer tout habitant du territoire en logement individuel ou en copropriété privée ayant un projet de rénovation énergétique des possibilités offertes par la présente Convention,
- Intégrer l'offre de la présente Convention au dispositif global qu'elle met en œuvre au service de la rénovation énergétique des logements individuels et/ou collectifs sur son territoire, l'accompagnement financier de GRDF venant ainsi compléter celui de la Collectivité,
- Mettre en avant la présente Convention dans sa communication vers les Communes par tout moyen de son choix,
- Communiquer sur la montée en puissance du gaz vert (méthanisation = gaz vert renouvelable produit au cœur des territoires).

Article 4 : Durée de la Convention

La présente Convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux Parties, et prendra fin le 31 décembre 2022 pour les dispositions relatives aux logements individuels diffus. Elle peut être dénoncée à tout moment par une des Parties, par simple courrier avec accusé de réception.

Article 5 : Modification et suivi de la Convention

Toute modification à apporter à la présente Convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les Parties.

Le suivi opérationnel de la présente Convention de Partenariat est assuré :

- Pour GRDF et pour les propriétaires de maisons individuelles, par **Monsieur Cyrille Gruson** : 06.58.36.32.75 - cyrille.gruson@grdf.fr
- Pour le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, par **Madame Agnès Decool** : 07.88.56.39.40 – adecool_siecf@ville-hazebrouck.fr et **Madame Nathalie Raout** : nraout_siecf@ville-hazebrouck.fr

Le suivi stratégique et les bilans semestriels de Convention seront garantis par :

- Pour GRDF, par **Monsieur Hervé Coppin**, Délégué Territorial Hauts de France,
- Pour le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, par **Madame Natacha Lecerf**, Directrice du Syndicat.

Article 6 : Responsabilité

Les différents acteurs et intervenants du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre agissent de manière indépendante de GRDF et déterminent librement et sous leur propre responsabilité, la conduite de leurs activités respectives et de leurs projets. Le porteur d'un projet de rénovation est libre du choix des solutions à mettre en œuvre et des prestataires/installateurs à qui il confie les prestations. GRDF ne peut, en aucune manière, voir sa responsabilité engagée du fait du choix, de la réalisation, de la qualité ou de l'efficacité des études, installations, travaux et prestations entrepris.

Article 7 : Clauses de résiliation

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties aux engagements pris dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, deux mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse.

Article 8 : Gestion des litiges

En cas de contestation sur l'interprétation, sur l'exécution et sur la réalisation de l'une des dispositions de la Convention, les parties décideront de rechercher avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, elles saisiront les tribunaux compétents.

Fait en 2 exemplaires, à Hazebrouck le 07/12/2022.....

Pour GRDF :
Monsieur Didier Cousin
Directeur Territorial Hauts de France



Pour le SIECF :
Monsieur Hervé DELVA
Vice-Président



6/7

Annexe 1 : Dispositif d'accompagnement des clients particuliers par GRDF

- Lors de l'appel téléphonique au Service Client de GRDF, un conseiller présente de manière détaillée au demandeur les différentes solutions techniques possibles utilisant le gaz naturel,
- Mise en relation, s'il le souhaite, du client avec des partenaires de GRDF, qualifiés RGE et sélectionnés dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires,
- Réalisation, si nécessaire, du raccordement du logement au réseau de Gaz Naturel (sur le territoire où GRDF assure la distribution de gaz naturel),
- Dans le cadre de campagnes exceptionnelles de conversions fuel/gaz naturel, GRDF pourra participer à hauteur d'une prime de 400 euros au coût du raccordement selon les conditions suivantes :
 - Logement dont la construction est achevée depuis plus de deux ans et situé en zone desservie GRDF,
 - Installation conforme, par un professionnel, d'un chauffage central fonctionnant au gaz naturel en remplacement d'une installation ne fonctionnant pas au gaz naturel (certificat de conformité à l'appui),
 - Non cumul de cette prime avec une autre opération commerciale de GRDF auprès du client, du partenaire ou de la collectivité concernée.
 - Envoi du formulaire de demande de prime (cachet de la poste faisant foi) en amont de la signature de l'offre de raccordement,
- Seuil maximum d'aides limité à 25 clients par an,
 - Modalités financières révisibles à tout moment selon la politique financière de GRDF définie avec la CRE,
 - Cette prime n'est pas cumulable avec les autres offres de GRDF.
- Pour tout projet, mise à disposition d'un Responsable de Secteur : **Monsieur Cyrille Gruson** : cyrille.gruson@grdf.fr – 06.58.36.32.75

L'application « pro du gaz », téléchargeable sur tablette ou smartphone, permettra au Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre d'accéder à de nombreux services tels que la carte des réseaux gaz, un simulateur d'aides pouvant s'ajouter à l'aide proposée par la présente Convention, et un comparatif des prix des énergies.

GRDF et le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre se concerteront pour mener une action de communication sur les opportunités offertes par la présente Convention auprès des Espaces Info Énergie et des opérateurs ANAH dès la signature de la Convention par les deux Parties.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le:



ID : 059-200036895-20221128-28112022_D11-DE21-CC



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D11
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Convention entre le SIECF TE Flandre et GRDF pour la conversion des installations chauffage fuel au gaz naturel - Prolongation d'un an du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D11-DE-1-1_0.xml	text/xml	1206
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D11 _ AOD Gaz _ Conv Prolongation Conversion chauffage.pdf	application/pdf	253634
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	253634
Nom original :		
4 _ Convention SIECF GRDF _ abandon fuel _ avenant prolongation d_un an.pdf	application/pdf	400000
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D11-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	400000

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>Posté</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h30min57s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h30min59s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h35min21s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h35min29s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-12-08</i>



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D12 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) Electricité : Programme prévisionnel de travaux 2023 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux Article 8 et travaux coordonnés)

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCHIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSECHURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX

Mme Dorothee MALESYS
M. Jules MONSTERLEET
M. Benoit LAURENT
M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Déleguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

TERDEGHEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D12 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) Electricité : Programme prévisionnel de travaux 2023 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux Article 8 et travaux coordonnés)

Exposé et proposition de M Laurent VANPOUILLE – Vice-Président :

Vu l'article 8 du contrat de concession signé avec ENEDIS et EDF,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux : délibération du 27 septembre 2018 (travaux effacement et enfouissement des réseaux éclairage public et télécom concomitants ou non aux travaux dits d'Article 8) et délibération du 28 septembre 2020 (travaux Article 8),

Vu le programme prévisionnel de travaux en annexe de la présente convention,

Vu la convention signée avec ENEDIS pour les travaux dits d'Article 8 pour les années 2023 et 2024,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2023, selon le tableau en annexe,

- de donner délégation au Président du SIECF TE FLANDRE ou son représentant, à négocier et signer avec le Maire de Nieppe, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des travaux de vidéo protection, rue d'Armentières et abords à Nieppe, travaux concomitants aux travaux d'Article 8 et travaux coordonnés télécom,

- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



Envoyé en préfecture le 08/12/2022
 Reçu en préfecture le 08/12/2022
 Publié le 
 ID : 059-200036895-20221128-28112022_D12-DE

PROGRAMME PREVISIONNEL ART 8 ET TRAVAUX COORDONNES 2023 COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022

PROGRAMME PREVISIONNEL ART 8 ET TRAVAUX COORDONNES 2023

FILS NUS

Commune	Adresse	FILS NUS (mètres) PREVISIONNEL	FILS torsadé (mètres)	Linéaire Total (mètres)	% FILS NUS	Chiffrage ART 8 Estimatif (HT)	Coordonnateur SPS	ETUDES	CTO	TOTAL prévisionnel (BT – EP – FT) en € HT	Reste à charge siecf
HAZEBROUCK	RUE DE VIEUX BERQUIN PHASE 2	475	575	1050	45%	420 000,00 €	1 837,50 €	10 000,00 €	150,00 €	808 500,00 €	221 987,50 €
NIEPPE	ROUTE ARMENTIERES PARVIS NOTRE DAME	210	250	460	46%	184 000,00 €	805,00 €	9 200,00 €	300,00 €	391 000,00 €	139 105,00 €
	INFRA VIDEO	-	-	-	-	-	-	-	-	52 000,00 €	100% COMMUNE PARTIE VIDEO
BIERNE	route de Bergues (phase 1)	226	481	707	32%	282 800,00 €	1 237,25 €	14 140,00 €	350,00 €	530 250,00 €	213 687,25 €
	route de Bergues (phase 2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
ESTAIRES	Rue de Lieutenant Ernout	200	0	200	100%	80 000,00 €	350,00 €	4 000,00 €	350,00 €	150 000,00 €	60 700,00 €
ERINGHEM	Rue des Tilleuls CD310	100	300	400	25%	160 000,00 €	700,00 €	8 000,00 €	350,00 €	300 000,00 €	121 050,00 €
STEENWERCK	Rue de la gare	350	30	380	92%	152 000,00 €	665,00 €	7 600,00 €	350,00 €	285 000,00 €	115 015,00 €
WATTEN	Rue de la colme	200	0	200	100%	80 000,00 €	350,00 €	4 000,00 €	350,00 €	150 000,00 €	60 700,00 €
HOLQUE	Rue de l'Aa	130	0	130	100%	52 000,00 €	227,50 €	2 600,00 €	350,00 €	97 500,00 €	39 577,50 €
BOLLEZEELE	RUE DE LA GARE/ALLEE DES FLEURS	330	0	330	100%	132 000,00 €	577,50 €	6 600,00 €	350,00 €	280 500,00 €	99 927,50 €
BAILLEUL	Rue Général Chéroute / rue Edmond De Coussemaker	200	55	255	78%	89 250,00 €	446,25 €	1 200,00 €	350,00 €	147 900,00 €	64 471,25 €
TOTAL	10 COMMUNES	2421	1691	4112	72%	1 632 050,00 €	7 196,00 €	67 340,00 €	3 250,00 €	3 192 650,00 €	1 136 221,00 €

PROGRAMME PREVISIONNEL ART 8 ET TRAVAUX COORDONNES 2023

ABF

Commune	Adresse	ABF	FILS NUS (mètres) PREVISIONNEL	FILS torsadé (mètres)	Linéaire Total (mètres)	Chiffrage ART 8 Estimatif (HT)	Coordonnateur SPS	ETUDES	CTO	TOTAL prévisionnel (BT – EP – FT) en € HT	Reste à charge siecf
HARDIFORT	ROUTE DE LA PLACE	OUI	0	600	0	240 000,00 €	1 000,00 €	12 000,00 €	300,00 €	233 500,00 €	157 300,00 €
WARHEM	Rue de la Rexpoede	OUI	0	450	450	247 500,00 €	787,50 €	9 000,00 €	350,00 €	382 500,00 €	158 637,50 €
TOTAL	2 COMMUNES	-	0	1050	0	487 500,00 €	1 787,50 €	21 000,00 €	650,00 €	616 000,00 €	315 937,50 €



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D12
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) Electricité : Programme prévisionnel de travaux 2023 - Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux Article 8 et travaux coordonnés
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D12-DE-1-1_0.xml	text/xml	1189
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D12 _ AOD Elec _Prog Pr__ v 2023 Art 8.pdf	application/pdf	267310
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	267310
Nom original :		
4 _ Programme ART8 Comit__ 28nov22.pdf	application/pdf	141809
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D12-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	141809

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>Posté</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h54min51s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h54min52s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h54min55s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>8 décembre 2022 à 15h55min06s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-12-08</i>

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D13 - Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Programme prévisionnel de travaux 2023 - Mise en œuvre opérationnelle du SD IRVE

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoît VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX

Mme Dorothée MALESYS
M. Jules MONSTERLEET
M. Benoît LAURENT
M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Députée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

TERDEGHEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoît LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D13 - Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Programme prévisionnel de travaux 2023 - Mise en œuvre opérationnelle du SD IRVE

Exposé et proposition de M Christian DELASSUS – Vice-Président :

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le programme prévisionnel 2023 tel qu'en annexe.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele

Secrétaire de séance

Vanmaele

Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président - IE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 059-200036895-20221128-28112022_D13-DE

PROGRAMME IRVE PREVISIONNEL 2023								
COMMUNES	Localisation	IRVE sur EP (1 point de charge)	Bornes 2x22kVA (2 points de charge)	Nombre de points de charge	MONTANT PREVISIONNEL	DATE DE TRAVAUX	Décision commune	Délibération commune
Bailleul	CCAS	4	1	6	60 000,00 €	janv-23		
Bergues	Place Henri Billiard Place du Marché aux Volailles		2	4	32 000,00 €	nov-22	OK	modèle envoyé le 8/9
Borre	A déterminer		1	2	16 000,00 €	nov-22	EN ATTENTE	modèle envoyé le 13/9
Esquelbecq	A déterminer		1	2	16 000,00 €		OK	modèle envoyé le 8/9
Hondeghem	A déterminer		1	2	16 000,00 €		EN ATTENTE	
Le Doulieu	A déterminer		1	2	16 000,00 €	mars-22	OK	modèle envoyé le 8/9
Méteren	Parking rue de la Fontaine (EP) La Place(22kVA)	1	1	2	27 000,00 €			OK
Millam	Rue de l'Eglise		1	2	16 000,00 €		OK	modèle envoyé le 8/9
Sainte-Marie-Cappel	La Place		1	2	16 000,00 €			
Steenvoorde	A déterminer		2	4	32 000,00 €	juin-23		
Volckerinchove	A déterminer		2	2	32 000,00 €	juin-23	OK	
Zegerscappel	Rue du Maréchal Leclerc		1	2	16 000,00 €			
Cassel	PLACE VANDAME <i>Déplacement et Rajout IRVE</i>		1		21 000,00 €			
Total		5	15	32	316 000,00 €			



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D13
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Programme prévisionnel de travaux 2023 - Mise en oeuvre opérationnelle du SD IRVE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D13-DE-1-1_0.xml	text/xml	1112
Nom original :		
D_ lib N_ 28112022 D13_ Prog 2023 IRVE.pdf	application/pdf	224520
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	224520
Nom original :		
4_ Programme IRVE 2023 SD DIRECTEUR .pdf	application/pdf	193737
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D13-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	193737

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 16h25min56s	Dépôt initial

	<i>En attente de transmission</i>	<i>8 décembre 2022 à 16h26min06s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>8 décembre 2022 à 16h26min11s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>8 décembre 2022 à 16h26min20s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-12-08</i>

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D14 - Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Avis sur l'implantation de bornes privées en domaine public

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoît VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Benoit LAURENT
M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WARHEM
WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D14 - Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Avis sur l'implantation de bornes privées en domaine public

Exposé et proposition de M Christian DELASSUS – Vice-Président :

Vu l'article L 2224-36 et l'article L 2224-37 du CGCT,

Considérant que le SIECF TE FLANDRE est l'établissement public juridiquement compétent en matière de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Considérant que les Communes ne sont pas autorisées à installer des IRVE sur le domaine public
Considérant que les Communes n'ont pas la possibilité d'autoriser l'installation via un opérateur tiers des IRVE sur le domaine public,

Considérant que seul le SIECF TE FLANDRE peut autoriser cette installation avec l'accord de la commune concernée,

Il est proposé d'émettre un avis défavorable à l'implantation de bornes privées en domaine public.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D14
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Avis sur 'implantation de bornes privées en domaine public
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D14-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D14-DE-1-1_0.xml	text/xml	960
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D14 _ IRVE _ Bornes priv__es.pdf	application/pdf	240350
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	240350

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 16h34min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2022 à 16h34min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2022 à 16h35min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2022 à 16h40min14s	Reçu par le MI le 2022-12-08

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D15 - Compétence Eclairage Public : Programme prévisionnel de travaux 2023

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIUEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENYOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoît VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE

M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoît LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D15 - Compétence Eclairage Public : Programme prévisionnel de travaux 2023

Exposé et proposition de M Jérôme VERMERSCH – Vice-Président :

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le programme prévisionnel 2023 d'éclairage public tel qu'en annexe.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance

Vanmaele

Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

PROGRAMME PREVISIONNEL TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2023

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SUR LE TERRITOIRE DU SIECF

Commune	Adresse	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
ARNEKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES SPORTS LIBERATION PERCHE ET PRETS	26 500,00 €	31 800,00 €
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORPTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 5	135 000,00 €	162 000,00 €
BAMBECQUE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	90 000,00 €	108 000,00 €
BERGUES	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RD916	10 000,00 €	12 000,00 €
BERGUES	MISE EN VALEUR PORTE DE CASSEL ET PORTE DE BIERNE	60 000,00 €	72 000,00 €
BIERNE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BERGUES CHEMINEMENT PIETON	77 000,00 €	92 400,00 €
BLARINGHEM	CREATION ECLAIRAGE PUBLIC PARC DE JEU	30 000,00 €	36 000,00 €
BOESCHEPE	CREATION ECLAIRAGE PUBLIC PLATEFORME DE TRI	25 000,00 €	30 000,00 €
CAESTRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AV GENERAL DE GAULLE, ROUTE DE BAILLEUL (D933)	40 000 €	48 000,00 €
CCFI	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC AIRE DE CO VOITURAGE DE STEENVOORDE	23 500,00 €	28 200,00 €
CROCHTE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (D110)	120 000,00 €	144 000,00 €
EECKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DE LA MAIRIE	25 000,00 €	30 000,00 €
ESQUELBECQ	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	50 000,00 €	60 000,00 €
FLEURBAIX	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	450 000,00 €	540 000,00 €
GODEWAERSVELDE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DEPARTEMENTAL	70 000,00 €	84 000,00 €
HONDSCHOOTE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES PHASE 2	375 000,00 €	450 000,00 €
KILLEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	200 000,00 €	240 000,00 €
LAVENTIE	CREATION ECLAIRAGE SOLAIRE TERRAIN DU COSEC	95 000,00 €	114 000,00 €
LEDERZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARVIS DE LA MAIRIE	3 500,00 €	4 200,00 €
LEDRINGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	80 000,00 €	96 000,00 €
LE DOULIEU	RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC GRAND RUE ET PARKING DU STADE	35 000,00 €	42 000,00 €
LE DOULIEU	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR PASSAGE PIETON RUE LOUF	7 000,00 €	8 400,00 €
LE DOULIEU	CREATION D'UN FEU TRICOLERE GRAND RUE	21 000,00 €	25 200,00 €
LOOBERGHE	CREATION D'UN FEU TRICOLERE, ROUTE DE CASSEL	27 900,00 €	33 480,00 €
LOOBERGHE / DRINCHAM	ROUTE DE LOOBERGHE (MITOYEN DRINCHAM) (D11) + RUES DES VIEUX MOULIN	37 000,00 €	44 400,00 €
LYNDE	RENOVATION ECLAIRAGE RUE DU ROMARIN/PAVE FLEURI/DOMAINES DES TILLEULS	25 000,00 €	30 000,00 €
METEREN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	75 000,00 €	90 000,00 €
MERCKEGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WATTEN, BOLLEZELE ET HAMEAU DE LYNCK (D226)	56 500,00 €	67 800,00 €
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU GENERAL DE GAULLE ET RUE DUHAMEL	32 000,00 €	38 400,00 €
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORPTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 1	150 000,00 €	180 000,00 €
NEUF BERQUIN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE CASSEL ET D'ESTAIRES	30 000,00 €	36 000,00 €
NIEPPE	RENOVATION DES FEUX TRICOLERES RUE D'ARMENTIERES	50 000,00 €	60 000,00 €
NIEURLET	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU HAM	6 000 €	7 200,00 €
NOORDPEENE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ACCES AU NOUVEAU CIMETIERE	8 500 €	10 200,00 €
OCHETEZELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	70 000 €	84 000,00 €
OUDEZELE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE WYLDER	4 000,00 €	4 800,00 €
OXELAERE	CREATION D'UN FEU TRICOLERE, ROUTE DE CASSEL	32 000,00 €	38 400,00 €
PITGAM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU SPREY,	18 300,00 €	21 960,00 €
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	60 000,00 €	72 000,00 €
SAINT-MOMELIN	CREATION D'UN FEU TRICOLERE, ROUTE DE BERGUES	35 000,00 €	42 000,00 €
SAINT PIERRE BROUCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA BISTADE (D110)	16 000,00 €	19 200,00 €
SERCUS	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DIVERS RUES	40 000,00 €	48 000,00 €
STEENVOORDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC Lotissement Phase 3	120 000 €	144 000,00 €
STEENWERCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GARE	100 000,00 €	120 000,00 €
STRAZELE	CREATION D'UN FEU TRICOLERES ROUTE D'HAZEBROUCK	29 000,00 €	34 800,00 €
VOLCKERINCKHOVE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	100 000,00 €	120 000,00 €

WATTEN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'EGLISE, CLOS DE LA COLME, PARKING DE LA MAIRIE ET SALLE HARLAY	22 000,00 €	26 400,00 €
WORMHOUT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORPTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 3	275 000,00 €	330 000,00 €
ZEGERSCAPPEL	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU COUCOU	5 000,00 €	6 000,00 €
		3 472 700,00 €	4 167 240,00 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 059-200036895-20221128-28112022_D15-DE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D15
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence Eclairage Public : Programme prévisionnel de travaux 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D15-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D15-DE-1-1_0.xml	text/xml	1024
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D15 _EP_ Prog Pr__v 2023.pdf	application/pdf	213579
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D15-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	213579
Nom original :		
4 _ Programme pr__ visionnel EP 2023.pdf	application/pdf	147716
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D15-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	147716

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 16h40min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2022 à 16h40min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2022 à 16h40min56s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>8 décembre 2022 à 16h41min05s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-12-08</i>
--	--------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D16 - Compétence Eclairage Public : Convention SIEF TE Flandre / SE 60 (Syndicat d'énergie de l'Oise) / SIEDEC TE Cambrésis pour la mise en œuvre de LUM'ACTE

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoît VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D16 - Compétence Eclairage Public : Convention SIEF TE Flandre / SE 60 (Syndicat d'énergie de l'Oise) / SIEDEC TE Cambrésis pour la mise en œuvre de LUM'ACTE

Exposé et proposition de M Jérôme VERMERSCH – Vice-Président :

Le programme LUM'ACTE, a pour ambition d'accompagner les collectivités dans une optique de favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et écologiques, et d'accompagner le passage à l'acte.

Le groupement, composé du Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre territoire d'énergie Flandre, le Syndicat d'énergie de l'Oise et le SIEDEC territoire d'énergie Cambrésis est lauréat de l'appel à projets LUM'ACTE.

Dans ce cadre, il convient de signer une convention d'Entente avec les autres membres du groupement et de désigner les représentants du SIECF à cette Entente.

Il est proposé au Comité :

- d'autoriser le Président du SIECF TE FLANDRE a négocié et signé une convention d'Entente avec les membres du groupement (SE 60 et SIDEC TE CAMBRESIS), il est précisé que le SIECF TE FLANDRE assure le rôle de coordonnateur du groupement,
- de désigner M Decool, M Cleenewerck, Mme Mametz comme représentants du SIECF TE FLANDRE dans cette entente

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D16
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence Eclairage Public : Convention entre le SIECF TE Flandre / SE 60 (Syndicat de l'Oise) / SIDEC TE Cambrésis pour la mise en oeuvre de LUM'ACTE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D16-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D16-DE-1-1_0.xml	text/xml	977
Nom original :		
D_lib N_ 28112022 D16 _ EP _ Conv LUM_ACTE.pdf	application/pdf	244283
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D16-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	244283

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 17h06min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2022 à 17h06min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2022 à 17h06min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2022 à 17h11min22s	Reçu par le MI le 2022-12-08



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D17 - Compétence Eclairage Public : Lancement d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoît VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D17 - Compétence Eclairage Public : Lancement d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)

Exposé et proposition de M Jérôme VERMERSCH – Vice-Président :

Le SIECF TE FLANDRE est Lauréat du programme LUM'ACTE en coopération avec le SE 60 et le SIDEC TE CAMBRESIS.

Dans ce cadre, il est proposé à l'Assemblée de réaliser un SDAL schéma directeur d'aménagement lumière :

- ✓ en partenariat avec SE 60 et SIDEC TE CAMBRESIS,
- ✓ avec le soutien opérationnel de l'AGUR Flandre Dunkerque financé par LUM'ACTE

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance

Vanmaele

Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



[Signature]

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D17
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence Eclairage Public : Lacement d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Amenagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D17-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D17-DE-1-1_0.xml	text/xml	915
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D17__ EP__ SDAL.pdf	application/pdf	229552
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D17-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	229552

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2022 à 08h24min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2022 à 08h24min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2022 à 08h24min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 décembre 2022 à 08h24min43s	Reçu par le MI le 2022-12-09

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D18 - Compétence Eclairage Public : Convention de soutien exceptionnel aux Communes de moins de 1 000 habitants dans le cadre de la maintenance Eclairage Public

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoît LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D18 - Compétence Eclairage Public : Convention de soutien exceptionnel aux Communes de moins de 1 000 habitants dans le cadre de la maintenance Eclairage Public

Exposé et proposition de M Jérôme VERMERSCH – Vice-Président :

Quelques communes du territoire adhérentes à la compétence Eclairage public option B ont participé à des dépenses de maintenance élevées.

Aussi afin de permettre aux Communes de s'acquitter des sommes en application du règlement de service, sans mettre en péril l'équilibre des finances communales, il est proposé à titre exceptionnel :

- ✓ pour les communes de -1000 habitants
- ✓ d'autoriser la fiscalisation ou la budgétisation (en année N et/ ou N+1) des sommes dues
- ✓ Après avis favorable du Président et du Vice-Président en charge de l'éclairage public,
- ✓ Une convention viendra matérialiser la situation financière et les modalités de recouvrement.

Adoption :

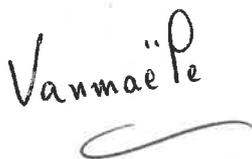
Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D18
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence Eclairage Public : Convention de soutien exceptionnel aux Communes de moins de 1 000 habitants dans le cadre de la maintenance Eclairage Public
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D18-DE-1-1_0.xml	text/xml	980
Nom original :		
D_lib N_ 28112022 D18_ EP_ Conv soutien Excep.pdf	application/pdf	241076
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	241076

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2022 à 08h30min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2022 à 08h30min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2022 à 08h30min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 décembre 2022 à 08h30min37s	Reçu par le MI le 2022-12-09



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D19 - Compétence Eclairage Public : Convention d'Entente avec la C.C. Flandre Lys en vue de la gestion de l'éclairage public des zones communautaires

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEEL
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D19 - Compétence Eclairage Public : Convention d'Entente avec la C.C. Flandre Lys en vue de la gestion de l'éclairage public des zones communautaires

Exposé et proposition de M Jérôme VERMERSCH – Vice-Président :

Considérant que le SIECF TE FLANDRE est propriétaire des réseaux de gaz et d'électricité sur son territoire et exerce la compétence télécommunications numérique et qu'en cela il réalise ou fait réaliser, tous les ans, d'importants travaux, qui pourraient utilement être groupés avec des travaux sur les réseaux d'éclairage public,

Considérant que SIECF TE FLANDRE assure la compétence éclairage public pour une très grande majorité des communes du territoire, selon ses statuts :

4 - Compétence « éclairage public »

- a- *Installations et réseaux d'éclairage extérieur fonctionnel ou d'ambiance de l'ensemble des rues, quais, places, parcs et jardins, squares, parcs de stationnement de plein air, et voix ouvertes à la circulation publique,*

b- *Installations et réseaux d'éclairage extérieur de mise en valeur du patrimoine bâti (édifices publics, monuments, ...) et végétal,*

c- *Installations et réseaux de signalisation lumineuse (feux de circulation implantés et utilisés de façon permanente sur les routes pour réglementer la circulation des véhicules ou la traversée des chaussées par les piétons).*

Considérant en parallèle que la Communauté de Communes dispose de compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de voirie,

Considérant que pour la sécurité des usagers et la bonne gestion des deniers publics, il convient d'uniformiser les procédures en matière d'éclairage public en Flandre,

Il apparaît opportun de créer une entente entre le SIECF TE FLANDRE, et la CC afin de contribuer à l'entretien, la rénovation, la modernisation et l'extension de l'éclairage public en Flandre dans les zones d'activités et de développement économique de la CC, ainsi que pour les travaux d'entretien, de modernisation et/ ou de création d'installations et réseaux de signalisation lumineuse le long des voiries CC.

C'est la raison pour laquelle le SIECF et la CC souhaitent avoir recours au mécanisme de l'entente, défini aux articles L 5221-1 et L 5221-2 du CGCT code général des collectivités territoriales. L'entente permet une coopération intercommunale et constitue un moyen de mutualisation basé sur la conclusion d'une convention.

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer une convention d'Entente dans les conditions exposées ci-dessous avec le Président de la CC Flandre Lys, à compter du 1^{er} janvier 2023.

En outre, il est proposé de désigner Jean-Luc Cleenewerck et Jérôme Vermersch comme représentant du Syndicat au sein de la Conférence de l'Entente.

Adoption :

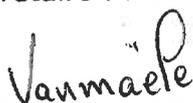
Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D19
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Compétence Eclairage Public : Convention d'Entente avec la C.C. Flandre Lys en vue de la gestion de l'éclairage public des zones communautaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D19-DE-1-1_0.xml	text/xml	969
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D19 _ EP _ Conv Entente CCFL.pdf	application/pdf	282322
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	282322

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2022 à 08h36min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2022 à 08h36min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2022 à 08h36min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 décembre 2022 à 08h36min34s	Reçu par le MI le 2022-12-09

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D20 - Administration Générale : Régularisation adhésion à la compétence éclairage public Option A de la commune de LEDERZEELE depuis le 1^{er} janvier 2017

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECCQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECCQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENERWICK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCHIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déleguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déleguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déleguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déleguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoît VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D20 - Administration Générale : Régularisation adhésion à la compétence éclairage public Option A de la commune de LEDERZEELE depuis le 1^{er} janvier 2017

Exposé et proposition de M Michel DECOOL – Président :

Conformément aux statuts du SIECF - Territoire d'Energie Flandre, les communes peuvent transférer des compétences optionnelles, avec effet au 1^{er} janvier de chaque année, notamment les compétences IRVE et éclairage public Option A ou B.

La commune de LEDERZEELE ayant délibéré le 26 septembre 2016 pour transférer la compétence éclairage public Option A au SIECF au 1^{er} janvier 2017,

Le SIECF est amené à délibérer de manière concordante lors de l'adhésion des communes aux compétences optionnelles,

Il convient donc de régulariser l'adhésion de la commune de Lederzeele et de délibérer,

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D20
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	ADMINISTRATION GENERALE : Régularisation Adhésion à la compétence Eclairage Public Option A de la commune de LEDERZEELE depuis le 1er janvier 2017
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalité
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D20-DE-1-1_0.xml	text/xml	972
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D20 _ Ad G _ R _ gul Adh__sion Comp EP Option A Lederzeele.pdf	application/pdf	240173
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D20-DE-1-1_1. pdf	application/pdf	240173

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2022 à 08h48min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2022 à 08h48min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2022 à 08h48min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 décembre 2022 à 08h48min16s	Reçu par le MI le 2022-12-09

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D21 - Maitrise de la Demande en Energie renouvelable : Plan solaire 2023

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCEIUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE

M. Benoit LAURENT
M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WARHEM
WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D21 - Maitrise de la Demande en Energie renouvelable : Plan solaire 2023

Exposé et proposition de M Hervé DELVA – Vice-Président :

La production d'une électricité verte locale devient une priorité en cette période de tension sur le marché de l'électricité.

Aussi, avec le soutien du PTS du Département du Nord, le SIECF TE FLANDRE propose la mise en place d'un plan solaire 2023 qui s'articulera autour de 2 axes :

- Les ombrières solaires
- Les trackers ou fleurs solaires

Pour les Collectivités du territoire (Communes, intercommunalités, syndicats de communes et syndicats mixtes) qui le souhaitent, le SIECF TE FLANDRE assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée des installations solaires standardisées telles que présentées dans la délibération.

Il est proposé au Comité :

- D'adopter le plan solaire 2023,
- D'autoriser le Président à élaborer puis à signer les conventions avec les collectivités du territoire demandeuses
- Les opérations seront inscrites aux comptes 4581 et 4582 du budget 2023.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D21
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Maitrise de la Demande en Energie renouvelable : Plan Solaire 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D21-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D21-DE-1-1_0.xml	text/xml	892
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D21 _ MDE _ Plan Solaire 2023.pdf	application/pdf	235446
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D21-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	235446

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2022 à 09h02min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2022 à 09h02min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2022 à 09h03min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 décembre 2022 à 09h03min16s	Reçu par le MI le 2022-12-09

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 DELIBERATION N° 28112022/D22 - Maitrise de la Demande en Energie renouvelable : Chartes avec RTE et GRT Gaz pour la mise en œuvre respective d'ECO WATT et ECO GAZ

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Jules MONSTERLEET
M. Benoit LAURENT
M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D22 - Maitrise de la Demande en Energie renouvelable : Chartes avec RTE et GRT Gaz pour la mise en œuvre respective d'ECO WATT et ECO GAZ

Exposé et proposition de M Arnaud DEVILLEZ – Vice-Président :

Considérant que RTE (Le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité) propose au SIECT TE FLANDRE, la signature d'une charte concernant le nouvel outil ECO WATT,

De même GRT Gaz (Le gestionnaire du réseau de transport de gaz) propose au SIECT TE FLANDRE, la signature d'une charte concernant le nouvel outil ECO GAZ,

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président ou son représentant à signer :

- La charte ECO WATT avec Rte
- La charte ECO GAZ avec GRT gaz

Selon modèles en PJ à la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance

Vanmaele

Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



[Handwritten signature]

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT DES COLLECTIVITES & ACTEURS PUBLICS DES TERRITOIRES

PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

De par leurs spécificités en tant qu'acteur public, mais aussi du fait de leur proximité avec les citoyens, les collectivités et acteurs publics des territoires occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement pour la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, les collectivités et acteurs publics des territoires peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- en tant que gestionnaire d'équipements publics
- en tant qu'acteur public et interlocuteur naturel des administrés et des entreprises du territoire
- en tant qu'employeur

Alors que chaque geste compte et que la transition énergétique est l'affaire de tous, EcoWatt est un outil supplémentaire à la disposition des acteurs des territoires engagés dans une meilleure consommation de l'électricité, en proposant un cadre à cette action.

OBJET

Par la signature de la présente charte, [.....**nom de l'acteur public**.....], représenté(e) par [.....**nom du signataire**.....] en qualité de [.....**qualité du signataire**.....] souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. **Il/Elle** choisit de concrétiser cet engagement en particulier :

- Par la réalisation, dans un premier temps et à compter de la signature de la Charte, des actions de sensibilisation, de promotion et de relai des signaux EcoWatt rouge spécifiées ci-dessous et qui lui permettront de prendre dès à présent une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.
- Par l'engagement des réflexions permettant de déterminer et d'acter, dans le respect des processus décisionnels de la collectivité, les actions complémentaires de collectivité en termes d'économie d'énergie structurelles et lors d'un signal rouge. Un avenant à la Charte viendra acter, dans un second temps, ces engagements complémentaires. [.....**nom de l'acteur public**.....] envisage cette seconde étape à échéance de [... **préciser délai**].

Pour vous accompagner dans votre action visant à mobiliser et à fédérer les entreprises autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME vous accompagneront dans l'appropriation de celle-ci et vous fourniront un kit de communication.

ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ECONOMIES D'ENERGIE STRUCTURELLES

(Engagements à préciser ultérieurement)

Le signataire est parfaitement informé que son engagement en lien avec EcoWatt ne saurait se substituer à un engagement structurel et mené tout au long de l'année pour modérer la consommation d'énergie, quel que soit le type d'énergie, des équipements publics dont il est gestionnaire.

De telles actions structurelles sont fondamentales pour contribuer à l'atteinte des objectifs français et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles passent notamment par :

- Diminuer la température de consigne du chauffage**
 - en abaissant la température de consigne du chauffage à 19°C dans les locaux occupés
- Réduire l'utilisation de la climatisation**
 - en restreignant la climatisation aux locaux dont la température dépasse 26°C
- Agir sur l'éclairage des locaux et équipements publics et sur l'éclairage public**
 - en modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED
 - en éteignant les lumières des locaux inoccupés et affichages lumineux superflus
 - en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux
- Modérer les consommations liées aux appareils électroniques**
 - en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

LES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LES SIGNAUX EcoWATT

EcoWatt permet de déployer des actions sur une base volontaire, de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux d'une meilleure consommation de l'électricité et de valoriser les actions mises en œuvre. Cette implication peut prendre des formes multiples. La situation de chaque acteur public étant spécifique, le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Ces actions sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h).

En tant que gestionnaire d'équipements publics

Modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation

(Engagements à préciser ultérieurement)

- Diminuer l'impact de l'éclairage des locaux lors des alertes EcoWatt**
 - en diminuant et en modulant son intensité
 - en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux
- Diminuer l'impact de l'éclairage public lors des alertes EcoWatt**
 - en diminuant et en modulant son intensité
- Optimiser l'utilisation du chauffage dans les bâtiments publics lors des alertes EcoWatt**
 - en baissant d'un ou deux degrés la température
 - en baissant la température à 16°C en fin de journée

- en programmant le chauffage en fonction des horaires de présence

Planifier ses fortes consommations lors des alertes EcoWatt

- en réduisant la consommation de certains équipements entre 8h et 13h et entre 18h et 20h ou en reportant le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité hors de ces périodes
- en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

Autres : _____

Actions et engagements chiffrés à préciser

En tant qu'acteur public

Cocher les cases des engagements souscrits :

- Mener des actions de sensibilisation des jeunes publics** au mieux consommer l'électricité en intervenant notamment dans les établissements scolaires
- Mener des actions de sensibilisation aux éco-gestes** vers des publics spécifiques : professionnels (entreprises, commerces...), associations, grand public...
- Inciter le grand public à s'impliquer** en donnant de la visibilité à l'externe au dispositif EcoWatt et en invitant les citoyens à s'inscrire sur www.monecowatt.fr
- en communiquant sur les actions mises en place
 - en relayant la démarche EcoWatt dans les espaces publics
- Relayer les signaux d'alerte** auprès de la population via les différents outils de communication disponibles et notamment sur les réseaux sociaux
- Autres :** _____

Actions à préciser

En tant qu'employeur

Cocher les cases des engagements souscrits :

- Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche**
- en les incitant à s'inscrire sur le site web www.monecowatt.fr
 - en associant spécifiquement les services techniques concernés (bâtiments, éclairage public, transports publics)
- Communiquer et valoriser en interne** le dispositif EcoWatt à l'aide des supports mis à disposition
- Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes** sur le lieu de travail en les invitant
- à éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier en périodes d'alerte
- Autres** _____

Actions à préciser

INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, l'acteur public identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom :
Prénom :

Fonction :
Téléphone :
Adresse électronique :
Adresse postale :

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 
ID : 059-200036895-20221128-28112022_D22-DE

COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires EcoWatt. Durant et hors période de tension.

Lors des situations de tension sur le système électrique (alerte rouge), EcoWatt serait la plate-forme d'information unique vers laquelle tous les Français seraient renvoyés pour trouver des informations sur les éventuelles coupures.

L'attention des médias serait portée sur les exemples concrets d'engagements d'entreprises et acteurs publics partenaires.

Si une opportunité se présentait, souhaitez-vous être contacté par RTE pour témoigner sur votre engagement, notamment sur le site internet EcoWatt ou auprès des médias ?

Oui Non

Souhaitez-vous que votre logo soit inséré sur le site EcoWatt, dans la rubrique « partenaires » ?

Oui Non

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature et tampon

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOGAZ

Préambule

Les crises énergétiques actuelles soulignent l'importance de maîtriser les risques liés à la sécurité de l'approvisionnement et à la continuité d'acheminement en gaz au niveau européen et national, conduisant ainsi GRTgaz à déployer le dispositif Ecogaz, en collaboration avec l'ADEME et Teréga.

Il s'agit d'un dispositif destiné à informer en temps réel le grand public de la situation sur le réseau de transport de gaz pour encourager les comportements vertueux permettant de maîtriser et réduire les consommations, en particulier en ce qui concerne le chauffage qui représente une grande part des consommations hivernales. L'effet cumulé de l'ensemble des gestes des citoyens et entreprises mobilisés au bon moment contribuera à garantir l'équilibre du réseau. Il contribuera, en particulier, à minimiser les délestages éventuels de nos grands industriels, pourvoyeurs d'emplois et acteurs essentiels au maintien de notre compétitivité.

Afin de garantir l'efficacité du dispositif, à la fois dans les phases de lancement et de fonctionnement sur la durée, il paraît opportun de constituer un cercle de partenaires engagés qui contribueront à la maîtrise de la consommation et au partage d'écogestes. Ils seront des relais essentiels pour maximiser la portée des messages de sensibilisation liés à la maîtrise de la demande en énergie, et pour diffuser les signaux d'alertes en cas de forte tension sur le réseau, aux fins d'appeler à renforcer ponctuellement les efforts de sobriété. Pour ces raisons, les partenaires d'Ecogaz peuvent intervenir dans le déploiement du dispositif selon différents leviers :

- En tant que consommateur responsable via des engagements concrets contribuant à baisser les consommations de gaz,
- En tant qu'employeur par des actions de sensibilisation des collaborateurs,
- En tant que relais des signaux Ecogaz vers les acteurs de leur écosystème (clients, fournisseurs, adhérents etc...).

L'utilisation d'Ecogaz donne une traduction concrète et immédiate aux engagements RSE des partenaires signataires de la présente charte, et permet une mobilisation interne autour d'un projet d'intérêt général directement lié aux enjeux de transition énergétique et de maintien de la compétitivité économique au niveau national.

Objet

Par la signature de la présente charte, *[nom du partenaire]*, représenté(e) par *[nom du signataire]* en qualité de *[qualité du signataire]*, souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure maîtrise de la consommation de gaz et contribuer à limiter les risques de sécurité d'approvisionnement sur le territoire national. *[Nom du partenaire]* choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des écogestes.

Dans le cadre de la démarche Ecogaz, GRTgaz fournira les éléments pédagogiques nécessaires pour accompagner [nom du partenaire] dans ses différentes actions de sensibilisation, à l'interne comme à l'externe.

Les engagements de [nom du partenaire]

Les engagements du partenaire inscrite dans la présente charte sont de deux ordres :

- Les engagements structurels de long terme portant sur la sobriété et l'efficacité énergétique, pendant et hors périodes d'alerte Ecogaz. Le partenaire peut aussi rappeler ses engagements en termes de décarbonation de sa consommation énergétique.
- Les engagements ponctuels supplémentaires pendant les phases d'alerte Ecogaz (signal orange ou rouge).

La mobilisation du partenaire signataire dans les phases d'alerte Ecogaz (signaux orange et rouge) peut prendre des formes multiples. Le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation et qu'il déploie sur une base volontaire. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Mesures pérennes mises en œuvre pendant et hors phase d'alerte

[Listes d'actions concrètes avec engagements chiffrés lorsque c'est possible]

Exemples :

- Baisse pérenne des consommations de gaz (pendant et hors phase d'alerte)
- Sensibilisation des collaborateurs
- Sensibilisation des acteurs de l'écosystème du partenaire (clients, fournisseurs...)
- Communication institutionnelle sur les écogestes conduisant à des moindres consommations de gaz
- ...

Mesures supplémentaires mises en œuvre pendant les phases d'alerte

[Listes d'actions concrètes avec engagements chiffrés lorsque c'est possible]

Exemples :

- Baisse supplémentaire ou arrêt temporaire des consommations de gaz pendant les phases d'alerte
- Relai du signal auprès des collaborateurs et des acteurs de l'écosystème du partenaire
- ...

Interlocuteur Ecogaz

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche Ecogaz, le partenaire identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mobile : (si cela existe : ajouter le téléphone d'astreinte)

Adresse électronique :

Adresse postale :

Communication

GRTgaz s'engage à céder au partenaire un droit d'utilisation de la marque Ecogaz dont il est propriétaire, à titre gracieux et dans le strict cadre de la présente charte et de l'esprit de la démarche Ecogaz souhaitée par GRTgaz. Le partenaire s'engage ne pas porter atteinte ni nuire à l'image et à la réputation de GRTgaz ainsi que d'Ecogaz via ses communications et l'usage qu'il fait de la marque et/ou portant la démarche Ecogaz.

GRTgaz valorise auprès des médias les engagements des partenaires Ecogaz inscrits dans la présente charte, pendant et hors période d'alerte. L'attention des médias sera spécialement portée sur les engagements concrets et chiffrés du partenaire.

Fait à

le

[Nom du signataire]
[Qualité du signataire]

Thierry TROUVE
Directeur Général de GRTgaz



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D22
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Maitrise de la Demande en Energie renouvelable : Chartes avec RTE et GRT Gaz pour la mise en oeuvre respective d'ECO WATT et ECO GAZ
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D22-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D22-DE-1-1_0.xml	text/xml	1218
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D22 _ MDE _ Chartes RTE et GRT Gaz.pdf	application/pdf	238303
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D22-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	238303
Nom original :		
4 _ Charte EcoWatt Collectivit__s RTE.pdf	application/pdf	232667
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D22-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	232667
Nom original :		
4 _ Charte d_engagement __cogaz GRT GAZ.pdf	application/pdf	238338
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D22-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	238338

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>Posté</i>	<i>9 décembre 2022 à 09h19min44s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>9 décembre 2022 à 09h19min45s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>9 décembre 2022 à 09h21min11s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>9 décembre 2022 à 09h21min20s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-12-09</i>

**COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022
DELIBERATION N° 28112022/D23 - Maitrise de la Demande en
Energie renouvelable : Convention de partenariat avec la ville
d'Hazebrouck pour la mise en place opérationnelle des
programmes ACTEE**

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Benoît VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH
Mme Dorothee MALESYS
M. Jules MONSTERLEET
M. Benoit LAURENT
M. Daniel DESCHODT
M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

STRAZEELE
TERDEGHEM
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WATTEN
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 28112022/D23 - Maitrise de la Demande en Energie renouvelable : Convention de partenariat avec la ville d'Hazebrouck pour la mise en place opérationnelle des programmes ACTEE

Exposé et proposition de M Arnaud DEVILLEZ – Vice-Président :

Le SIECF TE FLANDRE est lauréat des programmes ACTEE

- LUM'ACTE qui accompagne notamment les diagnostics en matière d'éclairage public
- Et
- SCHEM'ACTEE (SCHEM'ACTEE est le nouvel outil du programme ACTEE pour aider au financement des schémas directeurs immobiliers : avec une aide pouvant aller jusqu'à 80 000€, ce dispositif d'accompagnement vise tous les bâtiments publics tertiaires propriétés des collectivités territoriales de tout type.)

Pour la mise en place opérationnelle de ces 2 programmes, il convient d'autoriser le Président à négocier et signer une convention de partenariat avec la ville d'Hazebrouck.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D23
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	Maitrise de la Demande en Energie renouvelable : Convention de partenariat avec la ville d'Hazebrouck pour la mise en place opérationnelle des programmes ACTEE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D23-DE-1-1_0.xml	text/xml	985
Nom original :		
D__lib N__ 28112022 D23 _ MDE _ Conv Hazebrouck ACTEE.pdf	application/pdf	237880
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D23-DE-1-1_1. pdf	application/pdf	237880

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2022 à 09h24min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2022 à 09h24min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2022 à 09h24min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 décembre 2022 à 09h24min56s	Reçu par le MI le 2022-12-09

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022 Délibération N° 28112022 / D24 - Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Le 28 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21/11/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 108 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Bruno DELASSUS	Délégué suppléant	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Pierre BOURGEOIS	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Emmanuel LEMIERE	Délégué suppléant	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Stéphane DECAD	Délégué suppléant	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Benoit VANMERRIS	Délégué suppléant	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge SOODTS	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE

M. Marc DAMBRICOURT
M. Pascal IOOS
Mme Anne VANPEENE
Mme Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Samuel FLAMEN
M. Franck RICHARD

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 15

M. Emmanuel FURLAN, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean STERCKEMAN
M. François-Xavier COTTIGNY, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Dominique BENIAC
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Jean-Philippe BOONAERT délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Sébastien LUCHET, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DELFORGE
M. Joël DUYCK, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELFLY
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT-MOMELIN a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle MACREL
M. Jean-Jacques DEWYNTER, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à Mme Edith STAELEN
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Samuel FLAMENT

VOTANTS : 123

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28112022 / D24 - Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Date	Nature	Objet
19/09/2022	Finances publiques	Délibération du Bureau syndical : Don à l'Association Les Chats de l'Espoir » suite au décès de M Kerfysier Michel
19/09/2022	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Marché de Travaux - Travaux sur les réseaux en vue d'améliorer la qualité et l'esthétique de la desserte (en 3 lots) - Marché N° 2022/03
13/10/2022	Marchés Publics	Décision du Président : Achat d'un véhicule de service GNV de modèle Volkswagen Polo
25/10/2022	Marchés Publics	Décision du Président : Marché en procédure adaptée - Placement et gestion d'un programme d'assurance pour les besoins du SIECF
26/10/2022	Marchés Publics	Décision du Président : Marché en procédure adaptée - Attribution du lot 1 suite à une infructuosité

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance

Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président du SIECF – TE Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28112022_D24
Date de la décision :	2022-11-28 00:00:00+01
Objet :	ADMINISTRATION GENERALE : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-200036895-20221128-28112022_D24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20221128-28112022_D24-DE-1-1_0.xml	text/xml	918
Nom original :		
D_lib N_28112022 D24_ Information sur les d_cisions.pdf	application/pdf	242211
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20221128-28112022_D24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	242211

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2022 à 09h29min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2022 à 09h29min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2022 à 09h30min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 décembre 2022 à 09h30min08s	Reçu par le MI le 2022-12-09